

LE BÂTIMENT NE VA PLUS

Toujours les mêmes visages...

■ « Ca fait 15 ans que je suis à l'Office de la construction du Québec (OCO) ou à la Commission de l'industrie de la construction qui l'a précédée. Ce qui m'étonne dans les négociations actuelles, c'est quand je regarde la plupart des négociateurs syndicaux et patronaux et que je vois sensiblement les mêmes visages, vieillissants.



PIERRE
VENNAT

Sous le sceau de l'anonymat, un haut-fonctionnaire de l'OCO, neutre dans cette lutte de titans que se livrent les représentants officiels de 105 000 travailleurs qualifiés et de 13 746 entrepreneurs en construction « actifs et licenciés » explique ainsi le cul-de-sac dans lequel les deux parties se sont engagées : « Ces gars-là ont tellement pris l'habitude au cours des années de voir l'Etat intervenir pour régler leurs problèmes que, dans le fond, malgré leurs déclarations officielles en sens contraire, c'est encore ce qu'ils souhaitent. Et surtout, ils ne comprennent pas son inaction à peu près totale. Il n'y a pas eu de négociation véritable dans la construction depuis 1979. Ces gars-là ont perdu l'habitude de négocier ».

Ce serait pour cette raison, selon lui, que les chantiers ont été fermes hier, qu'ils le seront encore lundi. Les syndicats, extrêmement disciplinés, espèrent démontrer à l'Etat leur sérieux de façon à ce qu'il intervienne au plus tôt, soit pour forcer d'une façon ou d'une autre le règlement des négociations à leur satisfaction, soit pour imposer un décret supérieur aux offres patronales, comme ce fut le cas lors des décrets précédents. Bref, ce qu'on appelle en jargon du milieu, un « décret négocié ».

Du côté patronal, on clame bien haut également qu'on veut garder l'Etat loin des négociations. Mais les observateurs neutres de l'OCO et certains permanents d'organisations patronales ne s'en cachent pas : on cherche à provoquer les syndicats, un peu comme au hockey quand on cherche à faire sortir l'adversaire de ses gonds.

Une révolte des travailleurs de la base contre l'establishment syndical ou une flambée de violence sur les chantiers réveillerait le fantôme à peine endormi des jours sombres des années 70 et forcerait l'Etat à intervenir pour, espère-t-on, « casser » les syndicats.

Comment on construit des monopoles

Voulant corriger une situation chaotique, le gouvernement québécois créa, en 1968, un monstre qui, depuis, n'a fait que croître.

Après 1960, en effet, la CSN, forte de l'adhésion de la grande majorité des employés du secteur public et para-public — ses effectifs avaient plus que doublé d'un coup — décida de partir à l'assaut des chantiers de construction où régnaient en maîtres les « syndicats de métiers », la plupart affiliés à la fois à des syndicats américains et à la FTQ.

Cela donna lieu à des affrontements violents sur les chantiers entre travailleurs des centrales rivales, avec en toile de fond le contrôle du placement par les syndicats.

C'est pour régler ce problème que le gouvernement de l'Union nationale imagina un système en vertu duquel tous les travailleurs de la construction seraient tenus d'être syn-



diques et régis par une seule et même convention collective.

La création d'un monopole syndical sur la main-d'œuvre amena d'autres problèmes et,

après le saccage, en 1974, du chantier de la Baie James, le gouvernement Bourassa créa la Commission Cliche. Or, si elle a suggéré à l'Etat les moyens de débarrasser les syndicats du banditisme, la Commission a

aussi provoqué la création de deux autres monopoles : l'Association des entrepreneurs en construction et l'OCO. En plus d'organismes plus petits mais importants, comme la Régie des entreprises en construc-

tion, qui accorde les licences aux entrepreneurs.

La Commission Cliche concluait en effet que les abus syndicaux des années 70 avaient été créés en partie par l'absen-

ce d'un organisme régulateur dans la construction — ce que se veut l'OCO — et d'une association patronale forte, ne s'occupant que de relations industrielles, et à laquelle tous les entrepreneurs seraient tenus d'adhérer — l'AECCO.

Des données fausses

Cette situation a amené une poignée de gens à décider pour l'ensemble. C'est ainsi que si l'OCO recense 13 746 « entrepreneurs » actifs au Québec, 83,3 p. cent d'entre eux n'ont que de un à cinq employés.

De plus, selon un permanent de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, environ 16 p. cent de ces « entrepreneurs » n'embauchent personne. Il s'agit d'ouvriers spécialisés qui, pour obtenir plus facilement de l'emploi, se convertissent en « entrepreneurs ». N'étant plus régis par les articles du décret relatifs aux salaires, ils peuvent exiger moins et obtenir ainsi des sous-traités en plus grand nombre.

Ce « trou dans la loi », qui commence à constituer un véritable problème, a été confirmé à LA PRESSE par l'OCO.

Il ne reste donc, dans les faits, que quelques centaines d'entrepreneurs importants qui décident des positions de l'ensemble du patronat.

Du côté syndical, c'est la même chose. Quelques permanents des quelques centrales impliquées prennent des décisions pour les 105 000 travailleurs détenant actuellement un certificat de l'OCO les autorisant à oeuvrer dans la construction.

Pour régir tous ces gens, l'OCO emploie 618 personnes actuellement, l'AECCO environ 85. Un nombre sensiblement égal travaille pour les six associations « professionnelles » de constructeurs. Et on calcule que les syndicats embauchent quant à eux quelque 500 personnes, agents d'affaires, permanents et secrétaires. Bref, environ 1 500 personnes dépendent directement, pour leur emploi, de « l'appareil » que l'Etat a créé au Québec pour régir les conditions de travail de 50 000 à 100 000 travailleurs, selon les saisons.

Déréglementation

Devant la lourdeur de cette machine, il n'est pas étonnant que certains cherchent à la déréglementer et cela explique sans aucun doute la décision du ministre du Travail, Pierre Paradis, de ne pas prolonger le décret.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce, Reed Scowen, chargé de conseiller le premier ministre sur la déréglementation, l'a bien dit. Conférencier, il y a quelques jours devant un forum patronal de la construction, il a clairement indiqué aux entrepreneurs la volonté gouvernementale de déréglementer aussi la construction. M. Scowen ne voit absolument pas la nécessité d'un régime d'exception dans ce secteur.

Mais en milieu patronal, le consensus n'est pas fait. Un porte-parole du Conseil du patronat a déclaré à LA PRESSE qu'il juge prématuré de prendre position là-dessus, ne serait-ce que parce qu'il ne croit pas opportun, en négociation, de changer les règles du jeu.

Sans compter que le patronat craint, presque maladivement, un retour au banditisme des années 70 et à la loi de la jungle sur les chantiers si jamais l'Etat se retirait complètement de la surveillance de l'industrie. Il fait valoir, par exemple, que la négociation chantier par chantier et les dispositions de la loi anti-scab sont inapplicables dans ce secteur. Actuellement, le patronat profite du fait que la construction était devenue un « secteur économiquement essentiel », l'Etat ne peut tolérer longtemps une grève générale sur les chantiers. Tandis qu'un conflit isolé pourrait aisément pourrir au grand dam du promoteur concerné.

Quant aux syndicats, que M. Scowen a également rencontré

Le gouvernement prolonge l'agonie

Après ces deux semaines éprouvantes, autant pour lui-même que pour son gouvernement, le Premier ministre reste stoïque dans l'adversité. On l'a vu hier aux Communautés, visiblement fatigué par son voyage en Asie, affronter l'Opposition avec assurance, convaincu d'avoir trouvé la solution à ses « problèmes domestiques ».

Ce n'est pas le courage qui manque à M. Mulroney. C'est plutôt la réponse juste et complète à une question complexe et difficile. Pour en finir avec l'affaire Sinclair Stevens, il croit avoir trouvé la formule idéale en confiant à un juge de la Cour supérieure l'examen d'un dossier que seul le chef du gouvernement peut vraiment régler.

Le Premier ministre semble convaincu que les choses vont maintenant s'arranger. Or elles ne s'arrangeront que le jour où il prendra une décision qui lui incombe en vertu du Code régissant la conduite des titulaires de charges publiques, celle de congédier son ministre de l'Expansion industrielle régionale. Celui-ci aurait rendu un grand service à son gouvernement et à son parti s'il avait opté pour une démission définitive.

Car la mission que M. Mulroney confie au juge William Parker est particulièrement ingrate. Il est demandé à un magistrat de statuer sur une affaire morale et politique. C'est un domaine dans lequel les juges ne devraient pas pénétrer parce qu'il ne relève pas de leur compétence. On se souvient que le juge en chef de la Cour suprême, M. Brian Dickson, a récemment mis les gouvernements en garde contre une fâcheuse tendance à s'en remettre aux juges pour trancher des controverses de nature politique.

Aucune loi n'est en cause dans l'affaire Stevens: il s'agit de déterminer si le ministre, en situation au moins apparente de conflit d'intérêts, a enfreint les règles d'un code d'honneur. Or le juge Parker, dans la meilleure des hypothèses, pourrait conclure que M. Stevens a respecté la lettre du Code, mais qu'il a violé l'esprit, les apparences jouant en effet contre lui.

S'il se montre indulgent dans ses conclusions, le juge Parker s'expose lui aussi au jugement public puisque, ancien militant conservateur, il a été nommé à la Cour supérieure de l'Ontario par un gouvernement conservateur et récemment promu par le Premier ministre Mulroney. Son intégrité et sa compétence ne seront pas mises en doute mais, là encore, les apparences pourraient tourner contre lui. C'est une erreur de lui confier aujourd'hui une enquête de caractère politique.

Il faut rappeler ici que, dans la vie publique, en particulier chez ceux qui nous gouvernent, les apparences et les perceptions sont aussi importantes que les réalités. C'est pourquoi le code d'éthique insiste tant sur les conflits d'intérêts « apparents ou potentiels ». Or seul le Premier ministre, de qui relève l'application du Code, peut déterminer l'importance et la gravité de l'action réelle ou des apparences d'une action. Car c'est lui qui veille au respect des normes de la moralité publique. Un juge peut l'éclairer, le conseiller, lui indiquer des hypothèses. Mais il ne peut trancher.

M. Mulroney doit se montrer rigoureux et sévère en matière de moralité publique parce qu'il a fait largement campagne sur ces thèmes au cours de l'été 1984. Il voulait nettoyer les écuries d'Augias et faisait reproche au chef libéral d'avoir désigné des amis politiques à des fonctions publiques.

On peut bien faire appel à un honorable juge, à une commission d'enquête dotée de tous les pouvoirs, ou encore au Comité des privilèges de la Chambre des communes. Mais la décision appartient en dernière analyse à celui qui forme et préside le conseil des ministres. Il ne sert à rien de prolonger l'agonie. Le mal est fait. Les apparences de conflit d'intérêts sont évidentes. M. Mulroney devrait inviter M. Stevens à se retirer du Cabinet sans espoir de retour.

MICHEL ROY

Mourir pour l'Afrique du Sud?

Le président Botha d'Afrique du Sud condamne ce qu'il appelle « les ingérences étrangères » dans les affaires de son pays. Ce qu'il appelle des « ingérences » sont en réalité des condamnations d'une politique réprouvée par la conscience universelle.

Même les nuances, les distinguos, les considérations inspirées par l'examen du dossier historique de l'apartheid sont rejetés comme l'expression d'une indulgence coupable à l'endroit d'un régime qui ne mérite aucune indulgence.

On croit deviner que la dénonciation des « ingérences étrangères » vise en particulier une délégation du Commonwealth qui enquête sur place sur les moyens d'arriver à une solution raisonnable.

Mission impossible? Le dilemme de l'Occident dans cette affaire est redoutable.

D'une part, la libération des Noirs d'Afrique du Sud doit obligatoirement prendre appui sur l'étranger. C'est ainsi que les choses se sont passées dans toutes les luttes de libération, et il est exclu que l'Afrique du Sud fasse exception à la règle. Les « ingérences », dans cette perspective, équivalent à des appuis, au moins au niveau des opinions publiques.

Mais jusqu'où peut aller l'engagement de l'étranger dans un conflit qui ne le concerne qu'indirectement? La question ne peut pas être escamotée, surtout si on considère que les solutions les plus radicales vont inévitablement conduire à l'expulsion des Blancs du territoire, entraîner l'effondrement du pays et attiser les luttes intertribales.

Oui, on peut soutenir le contraire et penser que l'Afrique du Sud est parfaitement capable de s'assumer, sans le concours de sa minorité blanche. Mais l'hypothèse la moins favorable, celle d'un gâchis sans nom, est également plausible.

Le discours du gouvernement Botha repose sur d'autres arguments. Il fait valoir que derrière la rébellion se profile « la tête hideuse de l'Ours soviétique » et qu'on tient, de ce fait, une indication du degré d'enveloppement et d'infiltration du mouvement de libération par les communistes.

Cette dialectique sera mise au compte d'une propagande habile, soucieuse d'impressionner les démocraties libérales.

Mais si le communisme n'a rien à voir dans la glorieuse lutte de libération de tout un peuple, il faut conclure, en bonne logique, que la Russie soviétique n'a nullement le désir ni les moyens de sauver économiquement l'Afrique australe. Autrement dit, la balle revient encore dans le camp occidental.

Tout cela est bien loin. Sauf que Mgr Tutu, symbole vivant de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud, sera à Montréal le 2 juin. Ceux qui vont l'accueillir ici lui préparent une réception telle, que si M. Mulroney et ses compagnons revenaient à Ville-Marie, ils ne seraient pas reçus avec plus d'égards. Quand on n'a plus de héros et de saints, il est naturel qu'on en importe.

L'évêque anglican de Johannesburg est une personnalité respectable, courageuse, dont les mérites ont été reconnus par le comité Nobel en 1984. Enclin à favoriser des solutions qui excluent la violence, Mgr Tutu n'en a même pas moins contre les autorités de son pays une guérilla psychologique. Le nef de la guerre, même psychologique, exige de l'argent.

Il arrivera la semaine à la main. Nous cracherons sans rechigner. Moyennant quoi nous acquerrons une bonne conscience antiraciste. Et aurons la délicieuse impression d'avoir participé à une glorieuse révolution. Sans coup férir, il va de soi.

GUY CORMIER

RYAN DÉPOSE LE PROJET DE LOI QUI ABSOUT LES ILLÉGAUX.



Droits réservés



Marcel Adam

La dégradation du climat à l'Assemblée nationale

Il faut être un fief partisan ou un nostalgique du vaudeville pour prendre plaisir à la télédiffusion de la période des questions de l'Assemblée nationale.

Un citoyen qui prend au sérieux la politique ne peut que mépriser ce spectacle où s'affrontent dans le chahut deux groupes de parlementaires prétendument sérieux investis de la confiance du peuple.

Par devoir professionnel je m'impose le pénible pensum d'observer le plus régulièrement possible cette triste caricature de la démocratie parlementaire. Mais je ne m'habitue pas: presque chaque fois je me surprends à m'indigner à haute voix de tant de frivolité, de partisanerie et de mauvaise foi.

Après chaque élection je me mets à espérer qu'avec l'arrivée d'un fort contingent de recrues s'instaurera un nouvel esprit à l'Assemblée nationale.

Hélas, les législatures se suivent et se ressemblent toutes.

En certaines périodes la dégradation du climat en arrive même à dépasser le seuil de tolérance des citoyens les plus

blasés. Ce qui est le cas actuellement.

Depuis quelque temps la période des questions est devenue une foire d'empoigne presque quotidienne, où les élus projettent d'eux-mêmes une image qui les discrédite dans l'opinion publique et endommage gravement le prestige de l'institution parlementaire.

Il est normal que dans un parlement les passions s'attisent occasionnellement dans le feu des échanges, et donnent lieu à des emportements verbaux parfois excessifs. Mais ces derniers temps les abus sont devenus la règle. Au mépris du règlement et des appels à l'ordre de la présidence, les députés (sauf exceptions) s'investissent, s'accusent, se portent des attaques personnelles. Certains jours on se croirait revenu aux assemblées contradictoires d'antan.

Afin de reprendre la situation en main, le président a décidé jeudi dernier d'appliquer le règlement à la lettre, afin de ramener un minimum de civilité et de décourant durant la période des questions.

Pierre Marc Johnson aime projeter une image de dignité,

de sérieux, de responsabilité, celle, bref, d'un homme qui se veut un politicien plutôt qu'un politicien. Pour sa part Robert Bourassa a tout fait, ces dernières années, pour faire oublier le politicien excessivement partisan qu'il avait été naguère, et afficher l'image d'un homme nouveau, transformé par les leçons du passé, l'étude, la réflexion et les ans.

A ce jour, l'un et l'autre n'auront réussi qu'à décevoir ceux qui attendaient d'eux une influence positive sur l'Assemblée nationale. Ils auront au contraire exacerbé la fibre partisane de leurs caucuses, et contribué de ce fait à créer le climat de dissipation et d'anarchie que nous connaissons.

M. Johnson ne maîtrise pas encore tout à fait son nouveau rôle de chef de l'opposition. Mais ce n'est pas une raison pour se montrer aussi provocant par son arrogance, ses airs hautains, ses sarcasmes blessants, son ton emporté et dramatique qui crée un climat de tension inutile chaque fois qu'il interroge le gouvernement.

En tant que parlementaire M. Bourassa ne s'est pas révélé

l'homme nouveau qu'il prétend être. S'il a réussi à chasser son naturel politicien durant sa traversée du désert, il est revenu au galop avec son retour aux affaires. Pourtant, M. Bourassa maîtrise si bien ses dossiers, il a si facilement le meilleur sur ses contradicteurs, qu'il pourrait se dispenser d'en remettre par sa morgue, son persiflage, sa partisanerie.

Il donne l'impression d'avoir un vieux compte à régler avec ses adversaires. Particulièrement avec leur chef envers qui il utilise le ton condescendant et impatient du maître fatigué de répéter le même enseignement au cancre de la classe. Comme s'il voulait se venger des humiliations subies et du mépris que lui vouent les péquistes et leur chef.

Il arrive parfois, après que la présidence les ait priés de se conformer au règlement, que les deux hommes se ressaisissent et nous laissent entrevoir la grande qualité que pourraient avoir leurs échanges. Et l'influence que leur exemple pourrait exercer sur la conduite de leurs caucuses durant la période des questions.

LECTURES

L'impossible syndicat des chômeurs

« Le Syndicat des sans-emploi aura été, malgré ses tensions, divisions, maladroites et faiblesses, un lieu d'expression et de questionnement. Son existence aura permis de lever le voile sur ce mur qui sépare travailleuses et travailleurs syndiqués d'une part, et laissés pour compte du marché du travail d'autre part. »

PIERRE VENNET

Marc Lesage, un conseiller syndical de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), qui poursuit actuellement des études de doctorat à l'université Concordia, a osé se questionner sur ce fameux « mur ». Pourquoi, se demande-t-il, l'expérience du Syndicat des sans-emploi a-t-elle échoué?

On se souviendra qu'en novembre 1979, le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal forme un comité de travail sur la question du chômage et les types d'organisations possibles pour les sans-emploi. En mai suivant, c'est le congrès de la CSN tout entier qui propose d'élargir ses règles et modalités d'appartenance en invitant à la

formation, sur une base régionale, de syndicats de sans-emploi pouvant être composés « de chômeurs, retraités, etc. ».

L'initiative reçoit une forte publicité et en octobre 1981, le Syndicat des sans-emploi de Montréal voit le jour et tient un premier congrès d'orientation en janvier 1983. Il regroupe alors 125 membres.

Un deuxième congrès devait avoir lieu en février 1984, mais faute de quorum, il ne put se tenir de façon officielle. Le Syndicat ne comptait plus alors qu'une quarantaine de membres. Le syndicat se dissoudra d'ailleurs quelques mois après.

Sociologue, Marc Lesage a voulu savoir pourquoi; il a donc réuni plusieurs anciens militants de ce syndicat, pour savoir ce qui n'allait pas. Parallèlement, et dans le même livre, il a tenté de s'interroger sur ce qu'il appelle les « vagabonds du rêve ».

Les vagabonds du rêve, ce sont ceux qui ne veulent plus faire du travail répétitif, monotone et abrutissant, qui désirent se réaliser par toute autre chose que ce qu'ils font vraiment. Ces nouveaux rêveurs entretiennent donc de

multiples projets de voyages, retour aux études, travail alternatif. Ils se voient hors des murs des usines, des bureaux, des commerces et des banques, rejettent les gens de l'engrenage, tout aussi complices à leurs yeux, du « système » que les patrons et les technocrates.

Cette deuxième partie du projet de Lesage est la plus faible. Il y aurait sans doute eu là un objet intéressant pour une deuxième thèse ou un deuxième livre, mais en le mêlant à l'analyse sur l'échec du Syndicat des sans-emploi, Lesage embrouille quelque peu le lecteur.

Ceci dit, son analyse, très scientifique, sous forme d'interviews, des raisons de l'échec de ce syndicat pas comme les autres est intéressante.

« Mon premier but, raconte l'un des syndiqués, c'était de rencontrer du monde, briser mon isolement. Puis j'ai trouvé ça trop formel. Quand je suis venu à la soirée d'accueil, on aurait dit que c'était comme une propagande pour la CSN. »

Un autre dit: « Un chômeur, à mon avis, quand il

vient au syndicat des sans-emploi, c'est presque un bureau d'assurance-chômage pour lui. Il arrive avec un niveau de langage, et nous, nous en avons un tout autre. Nous lui demandons d'embrasser d'accepter tout ce que fait la CSN en termes d'interventions sociales. »

Un troisième dira qu'« il y a des gens qui viennent pour se trouver un job. Ils voient le syndicat comme une place pour en trouver un. Ils participent à une ou deux ou trois assemblées, se rendent compte que ce n'est pas ça, puis ne reviennent plus. »

Enfin, il y a ceux qui viennent parce qu'ils ont tout simplement besoin de rencontrer du monde. Dans le fond, ils ont plus besoin d'une relation d'aide que d'autre chose.

Cela donne davantage un rapport d'enquête qu'un véritable bouquin facile à lire. Mais, pour ceux qui se questionnent sur le syndicalisme d'aujourd'hui et ses pratiques, le livre de Lesage mérite d'être lu.

Les vagabonds du rêve, vers une société de marginaux, Marc Lesage, Boréal Express, 141 pages.

SAMEDI PLUS

Les leçons de l'affaire Stevens influenceront le prochain remaniement

OTTAWA — L'affaire Stevens, et la démission presque simultanée du député Robert Toupin, n'ont pas seulement rappelé au pays que le premier ministre et ses adjoints immédiats continuent d'apprendre leur métier sur le tas. Il faut aussi tirer, des événements de cette semaine à Ottawa, quelques leçons tellement importantes qu'elles influenceront le prochain remaniement ministériel, au début de l'été.



MICHEL VASTEL

de notre bureau d'Ottawa

La démission du ministre de l'Expansion industrielle régionale n'était pas seulement inévitable, ses déboires politiques étaient prévisibles.

Dès le moment où l'ancien homme d'affaires a franchi les portes de l'édifice C.D. Howe à Ottawa, il s'avancit sur une corde raide dont il ne pouvait que trébucher. Depuis 1960 qu'il fréquentait les milieux d'affaires (il prit le chemin de la fortune avec la British International Finance, enregistrée aux Bahamas), Sinclair Stevens s'était fait tellement de relations dans les institutions financières, le pétrole et l'immobilier qu'il risquait l'apparence de conflit d'intérêt presque chaque jour.

Leçon No 1 : il est extrêmement risqué de nommer un ancien homme d'affaires, surtout s'il vient de Toronto ou de Montréal, à un ministère qui distribue plus d'un demi-milliard de subventions par année à d'anciennes relations d'affaires du ministre.

Sinclair Stevens était aussi un solitaire tellement sûr de lui que cela ressemblait à de l'arrogance. On se rappelle comment il décida, sans prévenir personne, d'annoncer la fermeture de Gulf en même temps que le sauvetage de Pétromont : le ministre québécois, Daniel Johnson, et les collègues fédéraux de M. Stevens n'ont pas du tout apprécié. Comme beaucoup d'hommes

d'affaires d'ailleurs, M. Stevens n'est pas un homme de consultation : il préfère, sur le Québec encore, s'arranger tantôt avec Marcel Masse, tantôt avec Michel Côté, ignorant non seulement les députés de son parti mais la plupart de ses collègues ministres. (Ce fut d'ailleurs l'une des raisons de la démission de Mme Suzanne Blais-Grenier).

Leçon No 2 : dans un ministère aussi proche des préoccupations régionales, on ne nomme pas quelqu'un qui a fait carrière au 13^{ème} étage de Commerce Court à Toronto. Le développement régional à Trinity Bay comme à Chandler, tient autant de l'animation communautaire que de l'entrepreneuriat.

L'affaire Stevens et la démission du député conservateur de Terrebonne, Robert Toupin, prouvent qu'en politique, il ne faut jamais laisser pourrir les situations. Si, comme le ministre des Forêts de Colombie-Britannique, Thomas Waterland, M. Sinclair Stevens avait démissionné au premier jour des accusations de conflit d'intérêt, il serait sans doute, comme lui, retourné au cabinet trois mois plus tard. (M. Waterland possédait des intérêts dans une compagnie de pâte à papier qui faisait des affaires avec son propre ministère!).

Dans le cas de Robert Toupin, le divorce couvait depuis longtemps. Au lieu de tenter de calmer le jeune député, le chef conservateur et ses adjoints l'ont, comme toujours avec les gens qui les critiquent, rejeté comme un « mouton noir ». M. Toupin n'avait d'autre choix que de critiquer son gouvernement de l'extérieur d'un caucus dont il se sentait exclu avant même d'en avoir démissionné.

Leçon No 3 : c'est tenter dangereusement sa chance que de lancer, face à chaque crise politique, « ça finira par s'arranger, regardez-moi bien aller ».

Enfin le premier ministre a été absent du pays pendant deux semaines et n'a laissé derrière lui aucune personne de confiance qui puisse « garder le fort » à sa place. Tous ses conseillers principaux l'accompagnaient en Asie (la délégation



M. Sinclair Stevens, au moment où il informait la Chambre de sa démission.

canadienne à Tokyo, plus de cinquante personnes, était plus importante que celle des pays européens), et le Bureau du premier ministre était laissé à la charge du sous-secrétaire principal, Ian Anderson, l'un des responsables incidemment de l'affaire du thon.

Leçon No 4 : même si le Canada n'est pas aussi instable que certaines jeunes républiques, le climat politique y est trop tendu pour qu'un chef de parti l'abandonne sans risquer

une mutinerie dans son dos.

Certains observateurs pensent que le premier ministre profitera du départ de M. Stevens pour placer un Québécois dans ce portefeuille stratégique. Rien n'est moins sûr puisque des Québécois eux-mêmes pensent qu'il s'agirait d'une position suicidaire : si le ministre de l'Expansion industrielle prend en effet une décision défavorable au Québec, il se fera accuser de haute trahison. Et dans le cas contraire, le Cana-

da anglais lui reprochera d'être biaisé en faveur de sa province, un peu comme on le fit, souvent injustement, avec Sinclair Stevens.

Incidemment, M. Trudeau n'a jamais fait appel à un homme de Toronto ou de Montréal pour diriger l'ancien ministère de l'Expansion économique et régionale. Il le confia ainsi à un Québécois (Jean Marchand), un Saguenéen (Marcel Lessard), un Gaspésien (Pierre de Bané), un Terre-Neuvien

(Don Jamieson). Joe Clark en 1979 fit appel à un ministre de Nouvelle-Écosse (Elmer MacKay). Et la composante « développement régional » reste tellement importante dans le nouveau ministère de l'Expansion industrielle qu'il serait sans doute bon de s'en tenir au même principe.

Dans ces conditions, les noms qui circulent offrent les avantages ou représentent les désavantages suivants :

ANDRÉ BISSONNETTE : le premier ministre semble l'utiliser beaucoup dans le dossier constitutionnel et celui des relations avec le Québec; il a l'avantage de venir d'une région périphérique;

MARCEL MASSE : ses nombreuses relations d'affaires et son côté solitaire, comme dans le cas de Sinclair Stevens, constituent un sérieux handicap;

MICHEL CÔTÉ : comptable agréé, il connaît bien le milieu des affaires sans en faire partie à proprement parler. Comme Jean Marchand de 1969 à 1972, il ne risquerait pas le conflit d'intérêt puisqu'il ne se trouve pratiquement pas d'industrie dans sa région. Son handicap, comme Herb Gray en 1980 : il consulte trop avant de prendre une décision;

BENOÎT BOUCHARD : le premier ministre semble l'utiliser beaucoup dans le dossier constitutionnel et celui des relations avec le Québec; il a l'avantage de venir d'une région périphérique;

MONIQUE VÉZINA : vient de Gaspésie, une région « cliente » du ministère. Elle a l'habitude de travailler avec les milieux communautaires mais les milieux d'affaires auraient du mal à l'accepter.

Le problème de ce ministère est qu'il a une vocation ambiguë, comme l'est d'ailleurs la politique conservatrice du développement industriel : en perpétuel conflit entre le libre-marché et les réalités géopolitiques de l'économie canadienne. Si toutefois le chef du gouvernement voit ce ministère comme un serviteur de la grande entreprise (le ministre est aussi responsable d'Investissement Canada), son meilleur choix viendrait sans doute de Terre-Neuve avec JOHN CROSBIE.



M. Mulroney réussit à faire sourire le leader chinois Deng Xiaoping.



Le premier ministre Mulroney et Mila admirent un fauteuil impérial de la dynastie Ming.

Les problèmes internes ont dominé la fin du voyage de Mulroney en Asie

SÉOUL — « La responsabilité d'un premier ministre est d'affronter les aléas de la vie politique et de remplir sa mission tant au niveau international que national. Tout en reconnaissant que j'aurais préféré de loin de ne pas avoir de problèmes au Canada lors de mon voyage, cela n'est pas inusité et M. Trudeau a dû lui-même rencontrer ce genre de choses.



MAURICE JANNARD

envoyé spécial de LA PRESSE

« Notre responsabilité nous oblige à régler les difficultés à la maison, de continuer le mandat auprès des dirigeants du Japon, de la Chine et de la Corée, puis de rentrer à la maison et de reprendre le collier ».

Ces propos ont été tenus par le premier ministre Mulroney, jeudi matin dans la capitale de la Corée du Sud, à l'occasion de la dernière journée de son

périple en Asie. Cette tournée de 15 jours à l'extérieur d'Ottawa l'a conduit au Japon pour la tenue du Sommet économique suivi d'une visite officielle. Puis il a visité la Chine durant quatre jours et il a complété le voyage par un séjour en Corée.

La déclaration à Séoul rend bien l'atmosphère controversée dans laquelle M. Mulroney a fini son voyage et elle traduit le malaise qu'il a éprouvé au cours de la dernière semaine. La démission de Sinclair Stevens et la défection du député Robert Toupin ont terni la fin de sa visite à l'étranger.

Lundi matin, à son départ de Beijing (Pékin), le chef conservateur répondait pour la première fois à des questions sur la conduite de M. Stevens, disant entre autres qu'il lui avait parlé la veille au téléphone.

Cinq heures plus tard, le temps de l'envolée entre la Chine et la Corée, le bruit court que le ministre de l'Expansion industrielle régionale partirait. La tension monte dans l'entourage du premier ministre, mais on ne veut donner aucun détail en soirée et on de-

mande à la presse d'attendre le commentaire de M. Mulroney le lendemain matin.

Mardi, une fois la démission connue, il fait une courte déclaration où il se dit vaincu du retour de M. Stevens au cabinet; il refuse toutefois de répondre aux questions des médias, préférant attendre la rencontre avec la presse prévue jeudi. Comme il quitte la salle, un journaliste lui demande s'il a l'intention de rentrer au pays pour faire face à la musique. Choqué, M. Mulroney se tourne vers son conseiller Bill Fox et lance d'un ton sec : « Qui a dit ça? ».

Il reste trois jours de tournée en Corée, mais il est clair à ce moment-là que la fin du voyage sera dominée par les problèmes canadiens et les adjoints du premier ministre deviennent nerveux. L'attaché de presse Michel Gratton déclare au journaliste David Halton du réseau CBC que si les représentants des médias se conduisent mal il n'y aura pas de conférence de presse.

Celle-ci aura tout de même lieu et à part trois questions ve-

nant de la presse coréenne, elle portera sur les problèmes au Parlement d'Ottawa.

Sur le plan intérieur, la visite de M. Mulroney en Asie aura eu peu d'impact, noyée vraisemblablement dans le tumulte au sein du caucus conservateur. C'est la deuxième fois qu'un voyage de M. Mulroney passe au second plan à la suite d'incidents imprévus. En mars dernier, son meeting à Washington avec le président Reagan a été assombri par la giflée donnée en pleine figure par Sondra Gotlieb à la secrétaire de son mari, l'ambassadeur canadien dans la capitale américaine.

Sur le plan international, la tournée asiatique de M. Mulroney a donné quelques résultats mais il faudra attendre quelque temps avant de dire si elle rapporte des dividendes valables. En Corée, il a pu établir certains contacts commerciaux avec ce pays qui est considéré comme un exemple de « miracle économique ». Mais la visite fut trop brève pour permettre la conclusion de contrats importants et c'est ainsi que

Séoul ne s'est pas engagée encore à acheter un second réacteur Candu.

Les déclarations de Brian Mulroney sur les libertés civiles ont été totalement ignorées par les Coréens du Sud et la presse locale n'y a même pas fait allusion.

En Chine, le dirigeant canadien a pu avoir des contacts personnels avec l'homme fort du régime communiste, Deng Xiaoping; de même il a rencontré les leaders plus jeunes qui assureront bientôt la relève. De leur côté, les Chinois savent maintenant que le gouvernement conservateur poursuivra à leur égard la politique libérale de Pierre Trudeau.

Le Canada a conclu quelques accords industriels avec la Chine, ce qui représente un certain déblocage après plusieurs années de disette en cette matière. Mais Beijing n'aura jamais les moyens financiers voulus pour devenir ce nouvel Eldorado commercial dont les Occidentaux ont rêvé à la fin des années 1970.

À Tokyo, lors du Sommet, le Canada a réussi à faire valoir que le conflit entre les États-Unis et le Marché commun sur la question agricole risquait de perturber le reste du monde. Concernant le groupe des Cinq, ce comité informel composé des pays les plus influents du Fonds monétaire international, M. Mulroney a échoué dans sa tentative d'assurer au Canada une participation à part entière. Ottawa sera invité à certaines occasions seulement. Quant à sa visite officielle au Japon, elle fut trop brève pour accomplir quelque chose de significatif, à l'exception d'une mission d'hommes d'affaires japonais qui viendra ici l'automne prochain; elle visait surtout à rendre la politesse à M. Nakasone qui est venu en janvier dernier au Canada.

Du 30 avril au 15 mai, M. Mulroney a parcouru 16 000 kilomètres. Durant cette absence d'Ottawa, il a subi deux coups durs dans son parti. Il y a fort à parier que le chef conservateur demeurera parti moins longtemps lors du prochain voyage à l'étranger...

SAMEDI PLUS

Même si les chances d'un conflit armé restent minces, la tension monte entre Israël et la Syrie

Les bruits d'une guerre imminente entre Israël et la Syrie ont été ces derniers jours au centre des préoccupations des médias d'information de tout le Moyen-Orient. Je m'en suis rendu compte ces derniers jours alors que je prenais part à une mission d'information en Israël.



GILLES TOUPIN

En Occident, la grande presse américaine a contribué à faire monter la tension en faisant état de mouvements de troupes de part et d'autre de la frontière israélo-syrienne.

Sur les hauteurs du Golan, au nord d'Israël, alors que la chaîne américaine CBS parlait d'un déploiement de 2 000 chars d'assaut, il n'y avait pas de signe d'activité inhabituelle lors de mon passage. Tout était calme de part et d'autre de la frontière. J'ai vu tout au plus deux douzaines de chars israéliens aux abords de camps militaires, phénomène absolument normal. Quand aux 2 000 chars du reportage de CBS, aucune trace...

A Jérusalem, pour calmer la tempête, le Comité des affaires étrangères et de la défense de la Knesset a conclu que les comptes rendus des médias sur les dangers d'affrontements syro-israéliens étaient « disproportionnés ». De son côté, le porte-parole de la Force de défense israélienne (FDI), le lieutenant-colonel Raanan Gissin, a déclaré à LA PRESSE qu'il ne croyait pas qu'une guerre avec la Syrie allait se produire.

Le climat qui régnait dans la région au début de la semaine en était quand même un de tension. Damas a tenu la semaine dernière une série d'exercices de défense civile tel que le déclenchement, dans la capitale, des sirènes d'alerte contre les raids aériens.

Le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, a déclaré que la Syrie et l'Iran « devaient tirer



Shimon Pérès

une leçon » du récent bombardement américain de la Libye, laissant entendre clairement du même coup, en chœur avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et la RFA, que la Syrie était l'une des sources du terrorisme international.

Craignant des représailles israéliennes, la nervosité s'est donc accrue à Damas et la radio nationale a commencé à diffuser qu'Israël, avec la bénédiction des États-Unis, s'appretait à attaquer la Syrie.

La visite du président Assad la semaine dernière au roi Hussein de Jordanie a également contribué à alimenter les rumeurs de guerre. Les Syriens ne se sont pas privés de laisser entendre à la presse arabe qu'ils obtiendraient du roi Hussein la permission d'implanter au nord de la Jordanie, près de la frontière syrienne, des missiles destinés à se défendre contre une attaque israélienne.

Beaucoup d'observateurs politiques au Moyen-Orient croient actuellement que la machine de propagande syrienne contre Israël s'est mise en marche pour détourner l'attention générale des problèmes internes importants auxquels doit faire face Hafez el-Assad. Selon des politiciens jordaniens, pour cette raison la Syrie pourrait même être tentée de se lancer dans une action militaire contre Israël.

Ces dernières semaines, la Syrie a été la cible de nombreux attentats à la voiture piégée qui ont fait des centaines de morts et de blessés. L'aide financière des pays arabes voisins a été gelée en raison de la chute des prix du pétrole et les réserves de devises ont baissé de façon alarmante. La situation politique intérieure est toujours incertaine et à l'extérieur, les alliés d'Assad, la Libye et l'Iran, ont perdu des plumes. La Libye a été ébranlée par le peu de soutien que les pays arabes lui ont signifié à la suite du raid américain et l'Iran a été

incapable d'affaiblir l'Iraq de Saddam Hussein, malgré une guerre atroce de cinq ans. Sans compter que la présence syrienne au Liban est loin d'être confortable, l'armée devant prendre les armes contre les fondamentalistes d'Hizbollah et les Frères musulmans qui s'opposent à l'engagement syrien au pays des cèdres.

Dans ce contexte, Assad peut souhaiter un conflit limité contre Israël. Mais puisqu'il n'est pas en position de dicter les limites d'une telle guerre et qu'il ne peut s'assurer présentement de l'appui de ses voisins arabes, les chances d'une offensive syrienne semblent minces.

Dans la longue et sanglante histoire des relations entre la Syrie et Israël, ce n'est pas le terrorisme qui a mené à la guerre, ce sont plutôt les mouvements de troupes de l'armée syrienne. Israël gagne de son point de vue à dénoncer les engagements terroristes de la Syrie mais elle sait qu'elle n'a pas intérêt à les lier à la menace d'une guerre. Car ce rapport de cause à effet ferait plutôt l'affaire de la Syrie qui exploiterait alors ces accusations de terrorisme comme la preuve de visées militaristes et expansionnistes israéliennes. Israël risquerait ainsi de se trouver politiquement désarmé.

M. Pérès, alerté depuis mardi par de nouveaux et de plus amples préparatifs syriens, incluant la mise sur pied d'infrastructures de déploiement d'unités blindées dans le sud-est du Liban juste au nord de la FDI et de l'Armée du Liban-sud (ALS) est de plus en plus préoccupé de la situation.

Le premier ministre israélien a même demandé jeudi à être reçu « dans les quinze jours » à Washington par le président Reagan pour lui faire part de la situation.

Les travaux de fortification entrepris par les forces syriennes au Liban et soutenus par l'Union soviétique ne sont pas, contrairement au terrorisme, des phénomènes qui font habituellement la manchette des journaux. Mais ils sont de ces phénomènes dont la guerre est faite.



Le président syrien Hafez el Assad

La Syrie: un rôle de premier plan dans le terrorisme international

Il y a des camps d'entraînement pour terroristes dans le pays. Le gouvernement y a reçu, à plusieurs reprises, des terroristes en fuite. Les enquêtes de police ont régulièrement démontré l'existence d'une filière syrienne dans le terrorisme international.



PIERRE VINCENT

Prétextant ne pouvoir faire le voyage en sa compagnie dans l'appareil israélien, parce qu'il était arabe, il lui avait promis rien de moins que de la rejoindre un peu plus tard pour la marier avant la naissance de leur enfant. La bombe avait été réglée pour sauter peu après le décollage, quelque part au-dessus d'une banlieue londonienne, mais les services de sécurité de la compagnie aérienne devaient la découvrir dans le double-fond de la valise quelques minutes à peine avant le départ.

Voilà maintenant que les policiers nous apprennent que le terroriste de Londres a un grand frère de 36 ans, soupçonné, lui, d'être responsable d'un attentat à la bombe contre une société arabo-germanique de Berlin-Ouest. Ce dernier est également témoin numéro un dans l'attentat à la bombe contre la discothèque *La Belle* de Berlin-Ouest, qui fit deux morts et 230 blessés.

Mais, toutes ces révélations n'ont pas suffi à soulever l'ire du président Reagan comme cela avait été le cas à la suite des attentats terroristes imputés à la Libye. Ce n'est du reste pas la première fois que les Américains mettent la pédale douce face à la Syrie.

L'ancien secrétaire d'État américain, Alexander Haig, a confié cette semaine à un groupe d'hommes d'affaires américains en visite à Pékin, que Washington avait délibérément dissimulé l'implication de la Syrie dans l'attentat contre le quartier-général des *Marines* américains à Beyrouth en octobre 1983. Un acte qui aurait justifié à lui seul une action « substantielle » (du type du raid américain contre Tripoli et Benghazi), ajoutait M. Haig. Mais la Maison Blanche s'était alors abstenue de déclencher une attaque armée contre la Syrie, afin de ne pas compromettre une coopération future de Damas dans les efforts de paix au Liban.

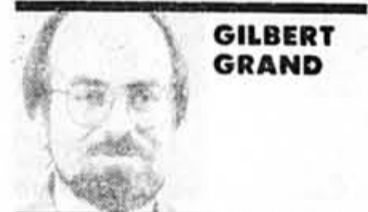
Cette fois, si les États-Unis n'élevaient pas le ton envers le régime du président Hafez el-Assad, c'est que ce dernier userait actuellement de son influence auprès de l'ayatollah Khomeiny pour faire libérer cinq otages américains enlevés au Liban et détenus, semble-t-il, dans la vallée de la Bekaa par le groupe pro-iranien Hizbollah.

À ces motivations circonstancielles, s'ajoutent des raisons géopolitiques: alors que la Libye est, en quelque sorte, un maillon faible du terrorisme international, le cas de la Syrie est bien différent. En plus de disposer d'un redoutable arsenal de missiles anti-aériens et d'une imposante assistance militaire soviétique, la Syrie est aussi relativement moins accessible aux bombardiers américains.

Mais, surtout, il n'est pas simple de *toucher* à un allié des Soviétiques. Quand les accusations de terrorisme contre la Syrie se sont faites plus nombreuses cette semaine, le ministre soviétique des Affaires étrangères, Vladimir Lomeiko, n'a d'ailleurs pas manqué de réitérer la position de Moscou, dénonçant la campagne antisyrilienne menée, selon lui, par les États-Unis et Israël. L'agence soviétique Novosti est allée plus loin, accusant Washington de chercher à créer en ce moment un climat international comparable à celui qui prévalait la veille de l'agression américaine contre la Libye.

La dictature sud-coréenne menacée par l'effet Aquino

Enhardie et revigorée par l'exemple philippin, l'opposition sud-coréenne mène depuis quelques semaines, avec l'appui des Églises, une campagne pour la tenue d'élections libres qui va s'amplifier. Le président Chun Doo-hwan a cru pouvoir étouffer ce mouvement, le plus sérieux depuis le coup d'État de 1980, en alternant concessions de façade et répression. En vain.



GILBERT GRAND

Un scénario qui a un air de déjà vu; mais on aurait tort de conclure hâtivement qu'après Ferdinand Marcos, c'est au tour de Chun Doo-hwan de céder devant la pression du « pouvoir populaire ». Car il y a plus de différences que de similitudes entre les deux situations.

Tout comme celui de Marcos, le régime de Chun est une dictature appuyée par les États-Unis pour son anticommunisme et sa position stratégique, et qui résiste aux changements démocratiques. Mais, alors que les Philippines s'enfonçaient dans une « pagaille » économique totale, selon les termes mêmes de George Shultz, la Corée du Sud connaissait, elle, un boom économique sans précédent qui suscite l'envie de son puissant voisin japonais.

Même ses adversaires reconnaissent au président Chun une bonne gestion qui a rétabli la croissance (8 p. cent attendu cette année) et ramené l'inflation à 3 p. cent au lieu de 25 p. cent il y a cinq ans. Les milieux d'affaires qui lâchent Marcos sont, en Corée, un tiers derrière un régime qui maintient une paix sociale musclée.

En outre, l'armée sud-coréenne, forte de quelque 600 000 hommes, est à la fois compétente, très disciplinée et peu susceptible de se diviser en factions qui pourraient rejoindre les rangs de l'opposition comme le firent les généraux philippins Enrile et Ramos. Elle nourrit en effet envers l'opposition, qui le lui rend bien, une profonde hostilité due surtout aux composantes



Corazon Aquino

sociologiques respectives des deux camps. Enfin, elle ne fait pas face à une insurrection interne démoralisante, comme c'est le cas aux Philippines, mais bien plutôt à la menace constante que fait peser sur sa frontière nord son ennemi juré, la Corée communiste de Kim Il Sung.

Pourtant, l'« effet Aquino » joue incontestablement en Corée du Sud. Meme Chun y a été sensible, sa prudente modération des dernières semaines — il a reçu trois fois à déjeuner l'opposition — en témoigne, lui qui n'avait jamais hésité jusque là à user de sa poigne de fer. L'opposition, elle, y a pu se audace, espoir et programme.

Le cardinal Stephen Kim, archevêque de Seoul, déclarait ainsi dans son sermon le 9 mars dernier: « Ceux qui disent que nous ne sommes pas comme les Philippines doivent le prouver; persuader le peuple qu'il n'y a pas de corruption, de nepotisme, d'écart entre les riches et les pauvres, de oligarchie, de torture ni d'emprisonnement; en un mot, qu'à la différence des Philippines nous avons la liberté de presse, que nous pouvons nous exprimer, que la Corée est libre ».

Kim Dae Jung, la plus célèbre figure de l'opposition, tirait ces leçons de la crise philippine: « Si le peuple est déterminé à renverser un tyran, il peut réussir par la mobilisation de masse. Et l'Amérique n'a alors pas d'autre choix que de le soutenir ».



Chun Doo-hwan

Convaincu que le vent de Manille peut aussi souffler à Seoul, le Nouveau parti démocratique de Corée (NKDP), qui avait déjà réussi l'an dernier une percée spectaculaire aux élections législatives (102 des 276 sièges de l'Assemblée nationale), s'est lancé dans la bataille. Il a rassemblé, depuis le 23 mars, des dizaines de milliers de personnes dans plusieurs villes du pays autour d'une campagne pour une élection présidentielle directe au début 1988.

Chun a d'abord rejeté cette proposition, l'assimilant à une « tentative révolutionnaire » et il a fait emprisonner mille opposants. Puis, sous la pression populaire, il a promis de ne pas s'opposer à un amendement constitutionnel en ce sens s'il était adopté avant 1988 par l'Assemblée. Mais pour cela, il faudrait qu'il en donne l'ordre aux membres de son parti majoritaire, ce qu'il n'a pas encore fait.

Avec un système indirect comme celui inscrit dans l'actuelle constitution coréenne (le peuple élit un collège électoral de 5 200 membres qui choisit ensuite le président), Corazon Aquino n'aurait jamais gagné, estime Kim Dae Jung. Chun pourrait ainsi choisir son successeur.

Jusque là relativement discrètes, les Églises catholique et protestantes de Corée se sont ralliées en mars à la campagne de l'opposition, « effet Aquino » oblige. « Il n'y a aucune raison de retarder la révision

constitutionnelle », affirme le cardinal Kim; un des ses conseillers ajoute que le temps est venu de « prendre son destin en main ».

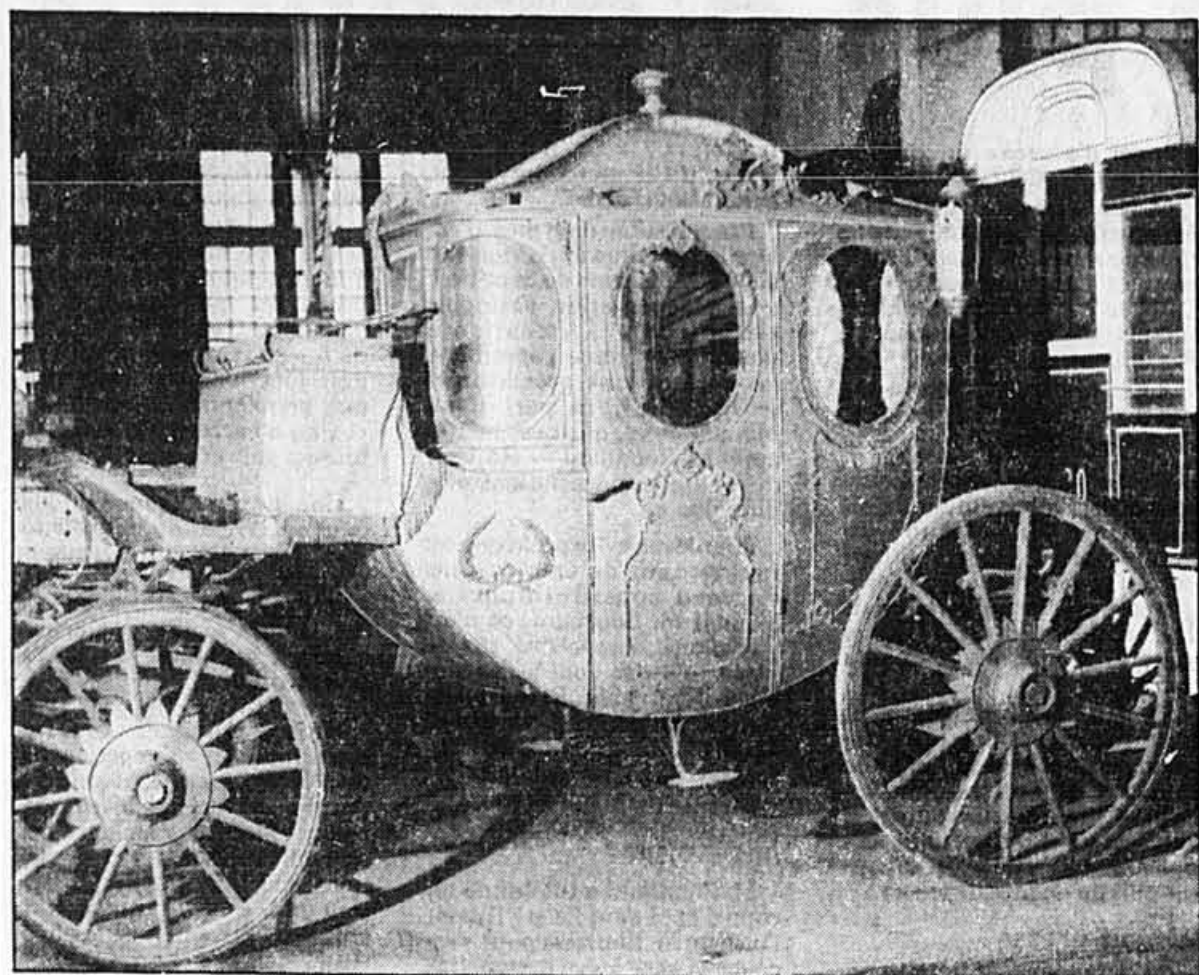
Les milieux gouvernementaux reconnaissent en privé que la montée des oppositions correspond à une trop longue frustration de démocratie dans ce pays qui, après trente-cinq ans d'impitoyable colonisation japonaise, a connu une agression communiste et des régimes de droite plus musclés les uns que les autres. L'essor économique a donné naissance à une classe moyenne importante qui est tenue à l'écart du pouvoir par les militaires et technocrates. L'évolution politique n'a pas suivi la prospérité et avec l'ouverture du pays sur le monde, les gens ne supportent plus les contraintes de la période de développement.

En fait, Chun n'a jamais pu effacer la tache originelle qui marqua sa prise de pouvoir en 1980: l'écrasement de la rébellion de Kwangju (190 morts officiellement, plus de 2 300 selon un rapport indépendant). Des dizaines de milliers d'étudiants se sont chargés de lui rappeler cette semaine ce sinistre anniversaire. Mais leurs manifestations, souvent noyautés par des éléments radicaux et qui dégénèrent en affrontements violents, desservent plus qu'ils ne servent la cause de l'opposition.

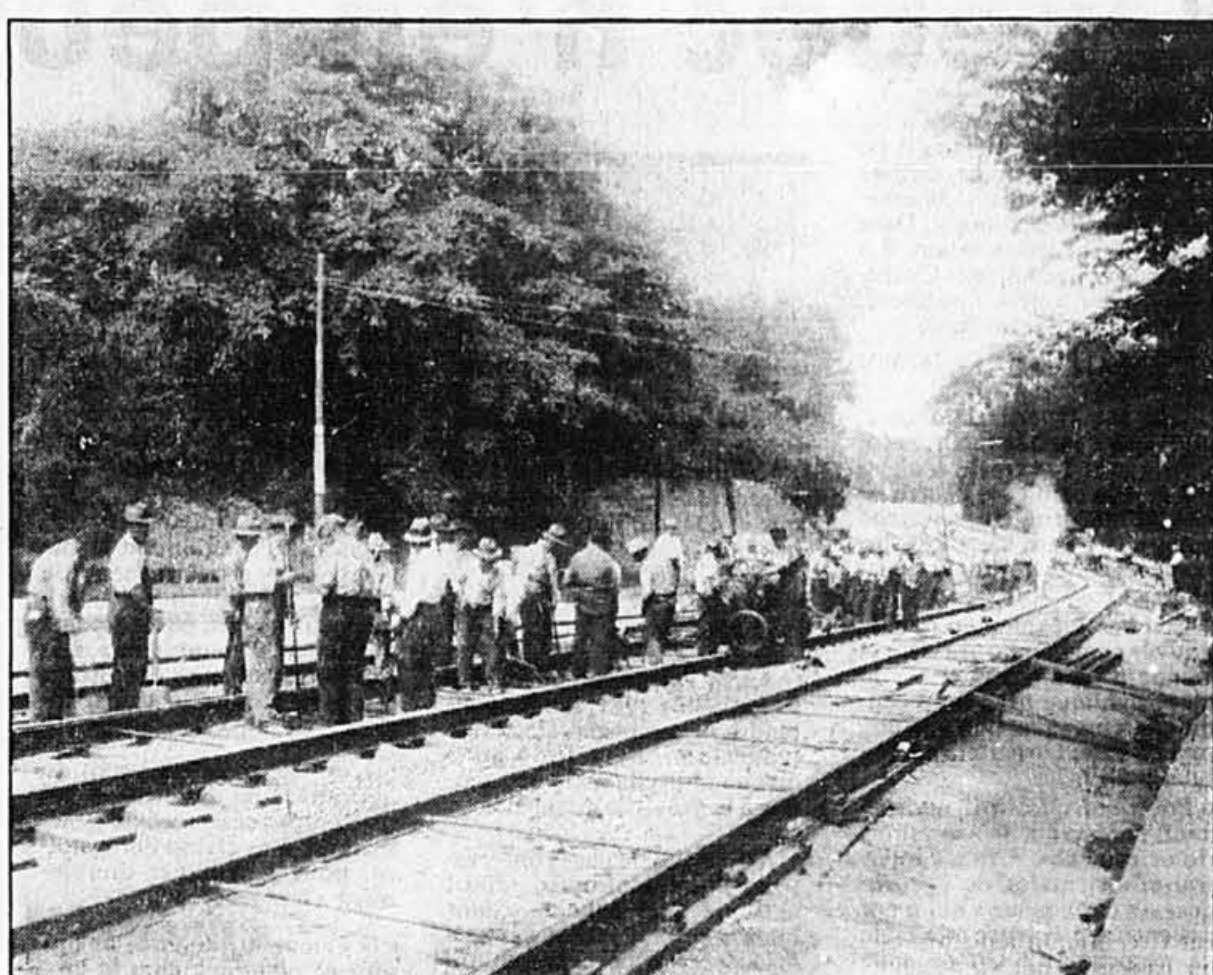
En réaffirmant fermement son soutien au régime Chun la semaine dernière, le secrétaire d'État George Shultz en a d'ailleurs profité pour critiquer cette « opposition qui incite à la violence ». Pour l'administration Reagan qui s'en tient à la « diplomatie discrète », le régime sud-coréen tend de plus en plus vers une démocratisation et Chun est le garant d'une « transition calme ». Ce n'est pas l'avis de plusieurs démocrates, dont le représentant Stephen Solarz, partisans d'une résolution au Congrès appuyant les demandes de l'opposition sud-coréenne. La bataille est là aussi loin d'être finie.

Mais le temps presse pour l'homme fort de Seoul: choisira-t-il la répression au risque de voir des manifestations de rue ternir et même compromettre les Jeux asiatiques, cet automne, et les Jeux olympiques de 1988?

125 ANS DE TRANSPORT EN COMMUN À MONTRÉAL



Ce luxueux carrosse conservé aux ateliers Youville a servi autrefois au transport de dignitaires, mais on ignore sa date et son origine. Le blason qui ornait la porte et qui aurait pu aider à l'identification a disparu.



La construction de la voie ferrée de la Montreal Tramway, à Westmount, en 1935.

De la traction animale au métro

Le transport en commun est entré dans nos vies. Il fait tellement partie de la structure des services essentiels d'une grande ville qu'on imagine difficilement comment on pourrait s'en passer. Des que survient une greve dans le transport en commun, toute l'activité urbaine semble paralysée. Il y a 125 ans, pourtant,

Dow, Stewart et autres. Un contrat était octroyé à un entrepreneur de Philadelphie, M. Alexander Easton, pour l'aménagement d'une étable, la construction de voitures et l'achat de chevaux.

La population de Montreal se situait alors aux environs de 100 000 personnes. La ville ne recouvrait qu'une petite superficie, entre les rues Frontenac et Atwater, depuis le fleuve jusqu'au boulevard Saint-Joseph.

M. Easton construisit une première étable, rue Côté, et commanda 8 voitures à une compagnie montréalaise, N. & A. Larivière, au coût de \$1 500 chacune. Puis, le 27 novembre 1861, le service de la Montreal City Passenger fut officiellement inauguré sur les rues Notre-Dame, Craig, Saint-Denis, Saint-Antoine, Sainte-Catherine, Ontario et Bleury. Les usagers pouvaient se procurer 8 billets pour 25 cents. Les enfants étaient transportés pour 2½ cents en tout temps.

D'abord en bois

Les premières voitures étaient construites en bois et



Un billet de la Montreal City Passenger Railway, en 1861. On obtenait 8 billets pour 25 cents.

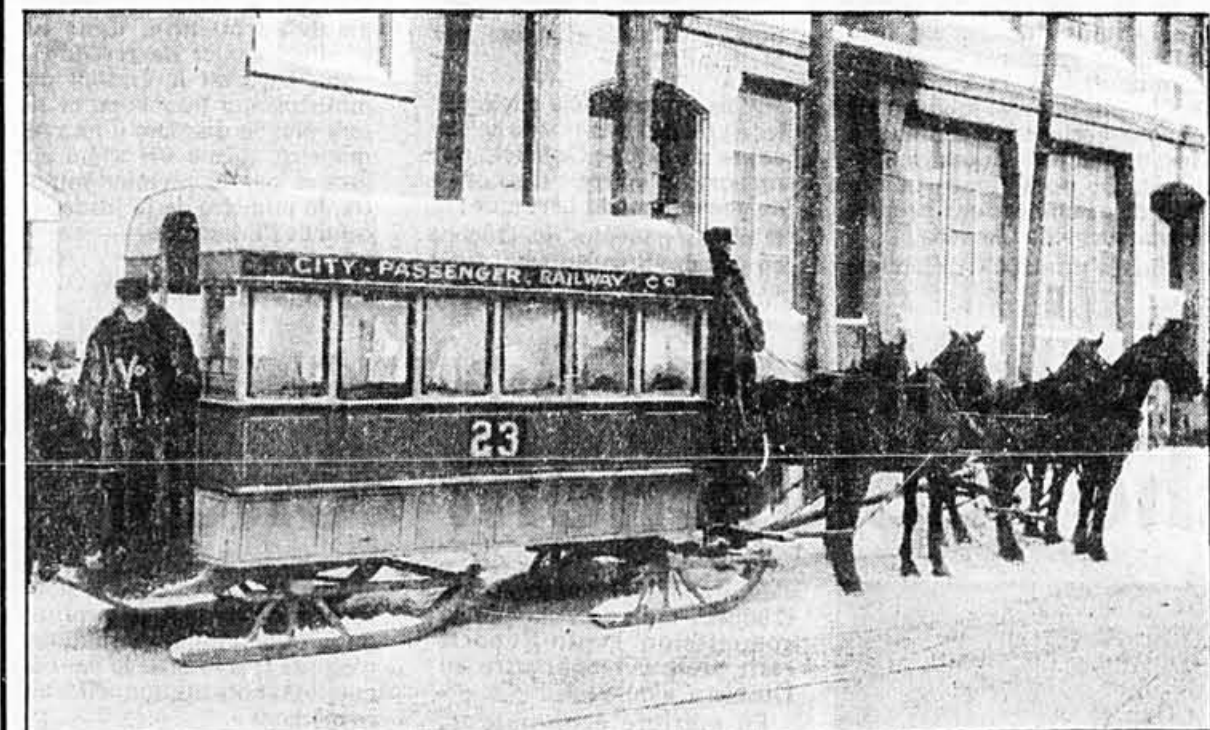
étaient tirées par une paire de chevaux. Il arrivait souvent, en escalade de pentes raides, qu'on ajoutait une paire supplémentaire de chevaux. Durant l'hiver, on utilisait des voitures montées sur des patins. Vers 1865, quelques voitures furent munies de petits poêles au charbon, mais la plupart n'étaient pas chauffées. Les passagers avaient l'habitude de se munir d'une grosse couverture de drap pour se protéger du froid. Comme le souligne l'historienne Louiselle Courcy-Legros, c'était un service qui fonctionnait « à la bonne franquette ». Les voyageurs pouvaient monter et descendre un peu partout le long



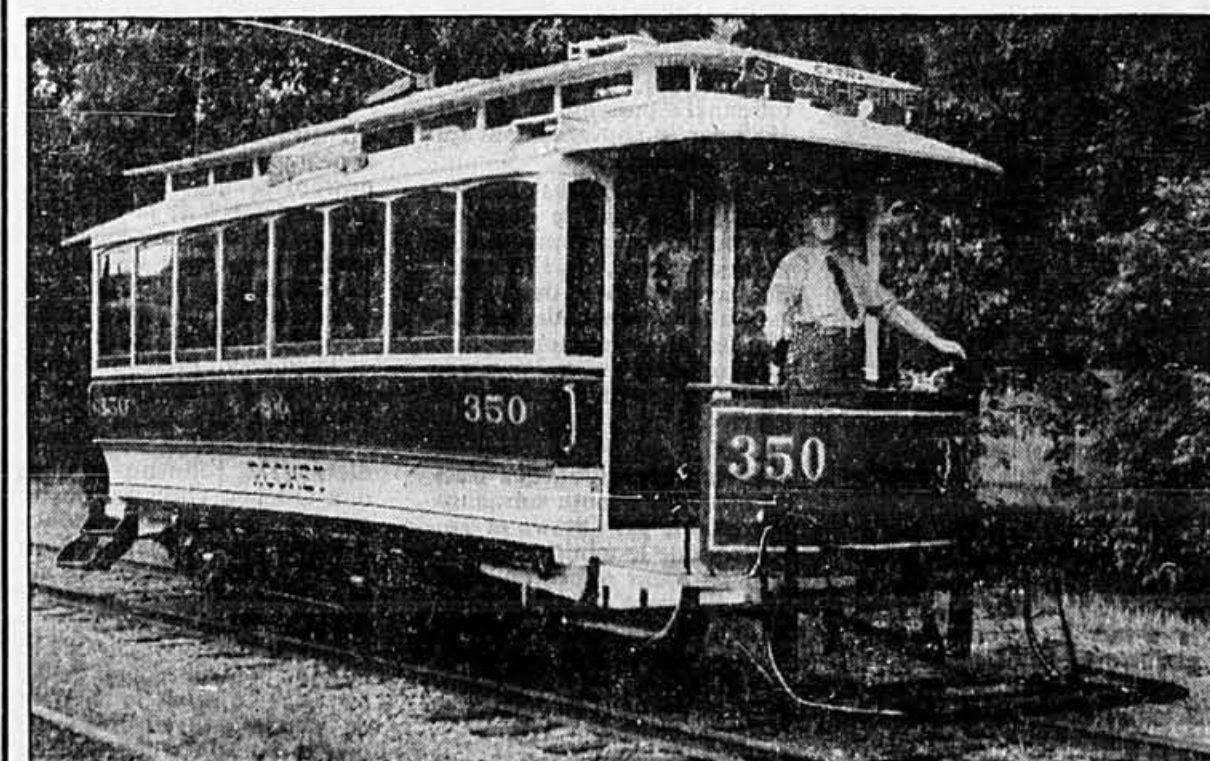
FLORIAN BERNARD

au moment où était créée la Montreal City Passenger Railway Company, nul n'aurait pu imaginer qu'un métro électrique allait un jour remplacer la traction animale.

C'est le 18 mai 1861 que la législature du Bas-Canada (la Confédération n'était pas encore née) créait la première société montréalaise de transport en commun, à la demande d'un groupe d'hommes d'affaires comprenant des Molson, Ostell,



Durant les hivers de 1861 à 1892, les voyageurs circulaient dans ces traîneaux tirés par deux ou quatre chevaux.



Le « Rocket » fut le premier tramway électrique à circuler dans les rues de Montréal, le 21 septembre 1892.



Les autobus articulés actuellement à l'essai dans les rues de Montréal.

du parcours. Le conducteur faisait des arrêts de courtoisie pour permettre à un passager d'entrer dans un magasin ou de saluer une connaissance. La « correspondance » n'existait pas. Elle était basée sur un accord verbal de confiance réciproque entre le conducteur et le client.

Malgré ce caractère artisanal et les difficultés de l'époque, la Montreal City Passenger connut des progrès rapides. En 1868, après six années seulement, deux millions de passagers avaient été transportés. En 1875, les écuries comprenaient 400 chevaux et la compagnie affichait un inventaire de 62 voitures d'été, 41 voitures d'hiver et 21 omnibus. L'inventaire de 1886 fait état de 1 000 chevaux, 150 voitures, 104 traîneaux et 49 omnibus. Le réseau s'étend sur 30 milles et la compagnie transporte huit millions de voyageurs par année.

L'électricité

C'est alors qu'arrive le phénomène de l'électricité. Nous sommes au début des années 1890. Montréal a considérablement agrandi son territoire par une série d'annexions, notamment Hochelaga, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Gabriel. Quelques villes américaines et canadiennes, notamment Chicago et Ottawa, viennent de créer des tramways électriques. La compagnie décide de changer son nom en celui de Montreal Street Railway Company et opte pour le tramway électrique. Le contrat d'électrification du réseau est accordé le 17 mai 1892 à M. William McKenzie. Ce dernier s'est associé à un ingénieur écossais, M. Stuart Pilcher, responsable de l'électrification du transport en commun des villes d'Edinburg et de Manchester.

C'est le 21 septembre 1892 qu'est apparu le premier tramway électrique à Montréal. Baptisé « Rocket », il avait été construit par la Brownell Car Company de Saint-Louis, au Missouri. Le Rocket fit son voyage inaugural en reliant les étapes Craig, Bleury, Mont-Royal, Saint-Laurent, Rachel et Antherst. L'électrification de l'ensemble du réseau fut complétée en 1894. Durant un certain temps, la traction animale côtoya la traction électrique. Finalement la dernière voiture tirée par des chevaux fut retirée du service à l'automne 1894.

Quant aux premiers autobus, ils firent leur apparition en 1919. Deux véhicules montés sur des châssis de camion White, dans les propres ateliers de

la Montreal Street Railway, furent mis en service sur la rue Bridge, à l'automne 1919.

Les indépendants

Peu de gens savent qu'à l'époque, quelques compagnies indépendantes créèrent leur propre service de transport en commun. Ce fut le cas de la Montreal Park and Island Railway, de la Montreal Island Belt Railway, devenue plus tard la Terminal Railway Company, et de la Street Railway. Elles desservaient surtout les villes périphériques du centre de Montréal, notamment Mont-Royal et Westmount. Ces compagnies furent graduellement absorbées par la Montreal Street Railway. En 1911, toutes les compagnies furent finalement fusionnées sous un nouveau nom, la Montreal Tramway Company — Compagnie de Transport de Montréal — qui deviendra en 1983 la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, STCUM.

C'est peu après cette fusion, en 1918, qu'un accord de « mu-

nicipalisation » fut conclu pour une période de 35 ans avec la Ville de Montréal. Jusque-là, le transport en commun avait été une affaire strictement privée. En 1950, à l'expiration de l'entente, le transport en commun devint public et Montréal obtint, en vertu d'une loi provinciale, tous les pouvoirs nécessaires pour constituer la CTM.

Le métro et... les annexions

Les années soixante ont été celles du métro et des... annexions. Après avoir de nouveau agrandi considérablement son territoire par l'annexion de Rivière-des-Prairies, de Saraguay et de Saint-Michel, Montréal décida de se doter d'un métro de type français, sur pneumatiques, le plus moderne au monde. La décision fut prise au conseil municipal à l'automne 1961. Le chantier fut inauguré au printemps 1962 et le métro roula pour la première fois le 14 octobre 1966. Il comprenait alors 26 stations réparties sur une distance de 16,1 milles.



À l'époque où certains tramways étaient chauffés par un poêle au bois ou au charbon...

CONSTITUTION

Québec n'en peut plus d'attendre

■ QUÉBEC — Même s'il est fondamental, ce dossier ne provoque « aucune bousculade dans les autobus ». Dans un passé pas très lointain, il a soulevé les passions des Québécois et des autres Canadiens, mais il a fini par les lasser.

CONSTITUTION : le mot est — encore — lâché!

Qui ose revenir là-dessus, alors que c'est à la relance économique et à la création d'emplois — le pain et le beurre — que la majorité des citoyens voudraient voir leurs gouvernements consacrer toutes leurs énergies?

Comment expliquer que le gouvernement Bourassa revienne à ce moment-ci sur la place publique avec ses « conditions sine qua non » d'une reprise des pourparlers constitutionnels?

Pourquoi choisit-il maintenant, par la voix de son ministre délégué aux Affaires intergouvernementales, de « provoquer ses partenaires » qui n'ont pas encore pris place à la table de négociation? Ou se situe l'urgence?

Isolé par la Loi constitutionnelle de 1982, le Québec exige « réparation ». Le gouvernement a changé, la revendication globale demeure la même: amender la constitution à nos conditions, sans quoi nous ne consentirons à aucune réforme institutionnelle et à aucun amendement à la Charte canadienne des droits.

Les libéraux de Robert Bourassa sont des fédéralistes inconditionnels. Mais ils font une distinction. « L'avenir du Québec est à l'intérieur du Canada », répétait la semaine dernière le ministre Gil Remillard au Mont-Gabriel, mais le nationalisme y est plus vivant que jamais. Ce nationalisme n'est pas xenophobe; fidèle à l'histoire du Québec, il est fait d'audace et vise l'excellence.

Tourner les pages

L'élection du PQ, en novembre 1976, et la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec au sein du Canada, en mai 1980, sont maintenant considérées comme de l'histoire ancienne.

Exactement comme la promesse faite par le premier ministre Trudeau, en campagne référendaire, de faire quelque chose pour améliorer la place du Québec au sein de la fédération.

En novembre 1981, Ottawa et les neuf autres provinces, à la faveur de rencontres nocturnes ou les représentants du Québec n'avaient pas été invités, se sont entendus sur un début de réforme et sur le rapatriement. La constitution fut modifiée en conséquence mais sans l'accord ou la participation du gouvernement québécois.

Hors Québec, l'attitude dominante avait été de « tourner la page », d'imputer l'échec au seul gouvernement péquiste dirige par René Lévesque et de passer à « autre chose ». Le temps ferait son oeuvre.

Tout à tour, les maîtres d'oeuvre de cette réforme inachevée sont aussi « passés à l'histoire », la plupart à la suite



GILBERT BRUNET

de notre bureau de Québec

de démissions: les Pierre Trudeau et Jean Chrétien par-ci; les William Davis et Peter Lougheed par-là; les René Lévesque et Claude Morin plus près de nous.

Main tendue par Mulroney

Après l'arrangement constitutionnel de 1981, il a fallu attendre la campagne électorale fédérale de l'été 1984 pour qu'une nouvelle main soit tendue à la province dissidente.

À Sept-Îles, le chef conservateur, Brian Mulroney, offrait alors de faire adhérer « dans l'honneur et l'enthousiasme » le Québec à la Loi constitutionnelle.

« Il y a au Québec des blessures à guérir, des inquiétudes à dissiper, des liens de confiance à retabli, disait-il. La fédération canadienne est autre chose qu'une épreuve de force entre les gouvernements. Le pouvoir fédéral est plus qu'un gardien à qui on a confié un bâton plus gros que les autres. »

L'accueil a été chaleureux: un mois plus tard, M. Mulroney recueillait une vaste majorité aux élections, y compris au Québec.

Accueil favorable, également, au gouvernement du Québec: René Lévesque acceptait — un « beau risque » — de « tester cette nouvelle bonne volonté manifestée à Ottawa ». Il engageait le Parti québécois dans un virage dont il sortirait déchiré en deux ailes: les « orthodoxes » et les « révisionnistes ».

Le beau risque du PQ

Un premier geste concret fut fait le 18 mai 1985, deux semaines avant la rentrée de Robert Bourassa à l'Assemblée nationale. Le gouvernement du Québec, sans les Parizeau, Laurin et autres, divulgue son « Projet d'accord constitutionnel ». Pierre Marc Johnson, alors ministre des Affaires intergouvernementales, est associé de près à la préparation de ce projet d'accord.

Alors en campagne dans Bertrand, M. Bourassa qualifie le document de « vague », insiste sur le « manque de crédibilité de ce gouvernement qui s'accroche au pouvoir » et annonce que son parti ne s'associera pas à un éventuel « front commun des partis à l'Assemblée nationale ».

En paroles, M. Mulroney réagit plus favorablement, parle d'un point de départ « sérieux, qui demande une réponse sérieuse ». Il ne le dit pas, mais la faiblesse du gouvernement pé-

quiste, déchiré et au plus bas dans les sondages, l'incite peu à entamer des « négociations sérieuses ». Ottawa et les autres provinces se disent: « Attendons voir! »

M. Lévesque démissionne; M. Johnson le remplace et convoque des élections. Au terme d'une campagne axée sur les finances publiques, et non sur la Constitution, les libéraux sont élus avec une forte majorité.

Québec cède

Jusqu'à l'élection du 2 décembre, le gouvernement du Québec soustrayait systématiquement ses lois, par le recours au fameux « nonobstant », à la Charte canadienne des droits, enchâssée dans la Constitution.

L'un des premiers gestes du gouvernement Bourassa a été d'abandonner ce recours systématique à la clause dérogatoire, pour « protéger doublement » les Québécois.

« Erreur stratégique », ont affirmé plusieurs, dont le professeur Léon Dion qui a abandonné, pour ce motif, son poste de conseiller du ministre Remillard.

Ottawa se réjouit encore de ce « geste symbolique de bonne volonté », le premier depuis le

« Projet d'accord » du gouvernement précédent, en mai.

Mais nul ne dit mot sur une éventuelle négociation susceptible de ramener, « dans l'honneur et l'enthousiasme », le Québec au berceau constitutionnel. Ou, quand, comment? Pas un mot.

À ce jeu de « qui perdra patience le premier? » — c'est Québec qui cède.

C'est ainsi que l'on explique, à Québec, l'intervention de M. Remillard au colloque du Mont-Gabriel. Les conditions posées se rapprochent du programme du Parti libéral. Mais Québec tient à savoir si Ottawa joindra, un jour, les gestes à la parole.

En fait, Québec n'en peut plus d'attendre, alors qu'Ottawa verse de moins en moins de millions de dollars dans les coffres provinciaux puisqu'il agit à sa guise, en vertu de son pouvoir « illimité » de dépenser puis de ne plus dépenser.

Rien ne presse

En attendant le retour au pays du premier ministre Mulroney, d'autres porte-parole d'Ottawa admettent que l'on relance « la patate chaude » dans leur camp. Mais que vient faire là-dedans le projet de loi C-96 sur les paiements de

transfert? « Ça n'a rien à voir », dit le secrétaire d'État, Benoit Bouchard.

Pas question non plus d'admettre qu'Ottawa n'a rien fait depuis le discours de Sept-Îles: « La réconciliation nationale est en cours. L'impatience n'étant pas bonne conseillère, les déclarations prématurées — M. Bouchard parlait au Mont-Gabriel, quelques heures après M. Remillard — risquent de rendre les négociations plus difficiles. »

Pour lever « l'hypothèque du rapatriement du Québec dans l'accord constitutionnel », ajoutait M. Bouchard, ce n'est pas d'une surenchère sur la place publique dont les parties ont besoin, mais d'une « négociation patiemment menée et réussie ». Pas question de s'enfermer dans un échecancier. Aux premiers ministres d'en fixer un qui convienne à tous les partenaires.

M. Remillard a-t-il donné un coup d'épée dans l'eau? Il avait l'aval de M. Bourassa pour « secouer la cage » des partenaires du pays. Cela est confirmé à Québec. Mais Ottawa et les autres provinces ont-elles été « secouées »?

M. Mulroney le dira. Ses proches affirment que non, que les conditions du Québec sont en

parfaite continuité avec celles que posait le gouvernement Lévesque il y a un an.

À Ottawa, on n'est pas pressé: le « premier mandat » du gouvernement Mulroney ne prend fin que dans plus de deux ans. C'est plus de temps qu'il n'en faut, dit-on, pour réunir fonctionnaires, ministres puis premiers ministres et parvenir à un accord qui satisfasse tous les gouvernements.

Une autre assurance circule dans les cercles du pouvoir fédéral: que les autres causent toujours, « c'est entre MM. Mulroney et Bourassa que ce dossier sera réglé ». À Québec, c'est une hypothèse; à Ottawa, une certitude.

Mais à Québec, certains avancent que « l'impatience » de MM. Bourassa et Remillard s'explique ainsi: si le gouvernement Mulroney ne lance pas immédiatement des négociations constitutionnelles, il sera trop tard. Dans la conjoncture politique actuelle, les conditions posées par Québec s'adressent aussi bien au prochain gouvernement fédéral, possiblement libéral.

Le « ver constitutionnel » semble revenu dans la pomme canadienne; en était-il jamais sorti?

Des ressemblances apparentes

QUÉBEC — À première vue, la méthode se ressemble: poser ses conditions pour reprendre des pourparlers qui viendraient « réparer l'injustice » faite au Québec. Au-delà des apparences, les conditions libérales et péquistes n'ont cependant plus rien en commun.

Dans son discours de vendredi dernier, au Mont-Gabriel, M. Gil Remillard semble reprendre l'exercice, en l'adaptant au programme du Parti libéral, là où le gouvernement péquiste avait laissé, il y a exactement un an.

Le « Projet d'accord constitutionnel » présenté par M. René Lévesque, le 18 mai 1985, commençait, comme le discours de M. Remillard, sur un rappel de la main tendue par M. Mulroney à la veille de son élection.

Les deux documents y vont ensuite d'une série de « conditions préalables ». Celle du gouvernement péquiste était accompagnée d'une liste de revendications précises; M. Remillard n'en est pas encore là, le gouvernement n'ayant pas arrêté sa position définitive.

Quelques conditions, à quelques nuances près, se ressemblent:

- des pouvoirs accrus en matière d'immigration: les deux partis s'entendent, en général, pour dire que l'actuel accord Cullen-Couture ne demande que des modifications mineures;
- la nomination de trois des neuf juges de la Cour suprême: les deux partis s'entendent généralement;

■ le pouvoir de dépenser d'Ottawa: « urgent de le limiter », dit M. Remillard; « urgent de l'encadrer », disait le gouvernement précédent;

■ l'acquisition d'un droit de veto pour le Québec: M. Remillard est plutôt vague mais parle bien d'un droit de veto, alors que les péquistes souhaitent un droit de veto sur les institutions et un droit de retrait avec compensation pour le reste.

Là s'arrêtent les ressemblances apparentes; là commencent les différences fondamentales.

Première condition

Dans les deux cas, une première condition, « sine qua non », est posée pour un retour du Québec à une table de négociation. Les libéraux exigent qu'on reconnaisse que le Québec est une « société distincte »; le PQ exigeait la reconnaissance préalable d'un « peuple distinct ».

Le chef de l'opposition a vainement tenté, à l'Assemblée cette semaine, de faire préciser la différence par le premier ministre. Dans un grand éclat de rire, M. Bourassa a renvoyé M. Johnson au « Petit Robert ».

Le premier ministre estime que l'important, c'est que « l'entité juridique » soit reconnue dans le Preamble de la Constitution. M. Johnson lui oppose que c'est « abdiquer » des droits historiques fondamentaux, notamment la notion de « l'un des deux peuples fondateurs » du Canada.

Mais la principale différence

entre les deux formations, au chapitre de la « réparation constitutionnelle nécessaire », a été soulignée par l'épisode de l'abandon du recours systématique à la clause « nonobstant » dans les lois du Québec.

Dès la présentation de ses premiers projets de loi, le nouveau gouvernement a abandonné cette pratique devenue courante depuis 1982 sous l'administration précédente. De sorte que les lois du Québec doivent maintenant être conformes aux dispositions de la Charte canadienne des droits. La protection des citoyens du Québec en est meilleure, ont soutenu les membres du gouvernement Bourassa, puisque la Charte canadienne ne peut être modifiée par le seul Parlement fédéral.

L'opposition péquiste n'en est pas encore revenue, elle qui faisait de la prépondérance de la Charte québécoise des droits une de ses conditions essentielles à l'adhésion du Québec à la constitution.

Autres revendications

L'on ignore encore ce que seraient les revendications précises du gouvernement Bourassa, une fois acceptées par les partenaires canadiens les « conditions préalables » posées par M. Remillard.

Mais on peut déjà souligner les « grands absents » de ce discours de Mont-Gabriel, par rapport au « Projet d'accord » du gouvernement Lévesque:

■ pleins pouvoirs du Québec en matière linguistique. Le PQ

s'engageait par ailleurs à inclure la clause Canada dans sa loi 101 si les minorités francophones obtenaient l'équivalent dans les autres provinces;

■ la reconnaissance du Québec comme maître d'oeuvre de l'ensemble du domaine de la main-d'oeuvre;

■ un accroissement significatif des pouvoirs du Québec en matière de communications;

■ une compétence exclusive en matière de mariage et de divorce;

■ la responsabilité première du Québec quant à l'orientation générale de son développement économique;

■ la reconnaissance, en matière internationale, de la situation spécifique du Québec dans ses domaines de compétence constitutionnelle;

■ la nomination par Québec, après consultation du gouvernement fédéral, des juges de la Cour d'appel et de la Cour supérieure.

Sur tous ces sujets précis, M. Remillard n'a pas dit un mot. L'avenir dira si Québec abandonne ces revendications ou y reviendra, dans une forme amendée ou non, dans un éventuel cahier de revendications. Là, c'est le Conseil des ministres qui tranchera; ce ne sera plus le discours d'un seul ministre, même s'il a été approuvé par le premier ministre, le ministre de la Justice et celui de l'Éducation.

G.B.

BÂTIMENT

SUITE DE LA PAGE B 1

très récemment, ils se sont opposés à toute déréglementation. Alors qu'ils luttent pour étendre la négociation sectorielle ou multipatronale à d'autres secteurs, ils ne toléreraient évidemment pas qu'on fasse machine arrière ici.

Les solutions ne sont pas nombreuses.

On pourrait, par exemple, sortir le secteur résidentiel du champ de l'application du décret. Mais qu'entend-on par résidentiel? Si tout le monde sait que la construction de petits bungalows se fait souvent de façon quasi-artisanale, celle d'un gros édifice à logements tient, elle, de la construction industrielle.

Ceci dit, un fonctionnaire de l'OCQ croit qu'on pourrait facilement rationaliser. A-t-on vraiment besoin de diviser les intervenants en employés de l'OCQ, de la Régie des entreprises en construction, de la Commission de la santé et sécurité au travail et de la Commission de surveillance de la construction, avec administrations différentes et souvent doublement?

Pour le moment, une seule constatation se dégage: pour avoir voulu policer une industrie qui en avait bien besoin, on a construit un monstre qu'on ne peut plus contrôler et confier le sort de plus de 100 000 personnes à une poignée de permanents qui ne savent plus négocier.

Selon Pierre Marc Johnson, Bourassa cherche un marché rapidement conclu

QUÉBEC — Ce que recherche le gouvernement Bourassa, par sa façon d'aborder le dossier constitutionnel, c'est un marché rapidement conclu — un « quick deal » — pour mettre au plus tôt le couvercle sur cette marmite et passer à autre chose.

Le chef de l'opposition péquiste à l'Assemblée nationale, Pierre Marc Johnson, résume ainsi pour LA PRESSE son appréciation de discours prononcés la semaine dernière, au Mont-Gabriel, par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales, Gil Remillard.

Comment expliquer cet empressément du gouvernement à dévoiler ses cartes, ses « conditions préalables » à une reprise des pourparlers constitutionnels, quand les interlocuteurs d'Ottawa et des provinces anglaises n'ont donné aucune indication qu'ils étaient prêts à « réparer l'injustice faite au Québec par l'accord constitutionnel de 1981-82? »

M. Johnson répond que MM. Bourassa et Remillard ont eu le temps de sonder les reins et les coeurs de quelques interlocuteurs, à Ottawa et à Toronto, et qu'ils ont perçu que la porte leur était ouverte pour une « entente minimaliste ».

Rien sur l'essentiel

Or, souligne le chef du Parti québécois, le discours de M. Remillard est justement muet

sur « tout le bloc des pouvoirs économiques, les véritables enjeux de l'avenir ».

M. Johnson mentionne les exemples des sociétés d'État du Québec qui embrouillent les règles traditionnelles du jeu économique canadien: le projet de loi S-31, pour contrer l'achat du Canadien Pacifique par la Caisse de dépôt, l'a montré. Le dossier de la pétrochimie dans l'Est de Montréal le démontre encore mieux: « Que serait-il arrivé sans Pétronorm, demande-t-il; qu'espérait donc Sarnia? »

Ce genre de conditions qui passent à côté de l'essentiel, ajoute-t-il, c'est exactement ce que souhaitent les Ontariens et les dirigeants fédéraux. Les cinq conditions « sans substance » du Québec leur paraissent négociables, sinon acceptables.

Les cinq conditions

Ces cinq conditions formulées par M. Remillard, et inscrites dans le programme du Parti libéral, se résument ainsi:

- la reconnaissance explicite, dans le préambule de la Constitution, du Québec comme société distincte;
- la garantie de pouvoirs accrus en matière d'immigration;
- la limitation du pouvoir fédéral de dépenser;
- la reconnaissance d'un droit de veto;



M. Pierre Marc Johnson.

● la nomination de trois des neuf juges de la Cour suprême du Canada.

M. Johnson estime que ce sont là matières à une « entente minimaliste », à un « quick deal », dans ce langage d'affaires si familier à l'entourage du premier ministre.

Pour le chef du PQ, réclamer le statut de « société distincte, sans substance économique et linguistique », c'est du vent. Reconduire le statu quo de l'article 133 de la Constitution de 1867 en matière de langue,

c'est « abdiquer les droits du Québec, même ceux que la commission Pépin-Robarts était prête à reconnaître au Québec », ajoute-t-il.

En matière économique, c'est « laisser à l'Ontario son leadership incontesté dans l'orientation du développement économique du Canada ».

Ses exemples, M. Johnson les tire du « Projet d'accord constitutionnel » présenté le 18 mai 1985 par le gouvernement du Parti québécois.

« Nous demandons des pouvoirs accrus dans le domaine des communications, de la main-d'oeuvre, de l'orientation économique et de l'extension internationale de nos domaines de compétence. Sur tous ces sujets « névralgiques », les discours de M. Remillard ne dit mot. »

C'est ce qui fait conclure au chef de l'opposition que c'est en enlevant « toute substance contestable par Ottawa et Toronto » que le ministre Remillard en vient à penser, avec MM. Bourassa, Marx et Ryan au sein du comité constitutionnel du Conseil des ministres, que la conclusion d'un accord est possible, dans un délai relativement court.

Les conjonctures

Dans la conjoncture politique au Québec, M. Johnson ajoute qu'il s'agit là d'une « ma-

noeuve de diversion, le gouvernement tentant de profiter du fait que l'opinion publique n'est pas très intéressée par ces questions constitutionnelles en ce moment ».

« Que dit M. Remillard sur le droit de veto? » demande M. Johnson pour illustrer sa critique. Il répond: « Un droit de veto, non défini, n'importe lequel, pour pouvoir dire qu'on en a obtenu un. »

Le chef du PQ se demande: « S'agira-t-il d'un veto sur les institutions, sur le partage des pouvoirs, sur la formule d'amendement de la Constitution? » M. Johnson répond encore à sa propre question: « Dans leur recherche d'un quick deal à tout prix, cela n'a aucune importance, pourvu qu'ils puissent prétendre avoir refermé le couvercle sur la marmite. »

Dans la conjoncture canadienne, M. Johnson déplore que Québec choisisse justement le moment où Ottawa cherche, pour la première fois depuis 15 ans, à freiner ses dépenses — réduction du déficit oblige — pour ne pas préciser comment Québec voudrait « limiter le pouvoir fédéral de dépenser ». Ce serait le moment où jamais, estime-t-il, d'encadrer ce pouvoir de dépenser, de le restreindre à ses domaines de compétence constitutionnelle.

G.B.

Javier Perez de Cuellar:

« J'en ai marre! »

■ NEW YORK — Le diplomate péruvien qui est depuis bientôt cinq ans à la tête de l'ONU s'exprime ordinairement dans un français classique. Mais aujourd'hui, dans son bureau du 38ème étage du palais de verre, Javier Perez de Cuellar n'hésite pas à commettre un écart de langage pour s'exprimer à propos des fonctions qu'il exerce: « J'en ai marre », dit-il. Il n'a pas l'in-

utilisent comme une tribune pour véhiculer leur propagande et non comme un instrument destiné au maintien de la paix. Je les ai conviés à élaborer des garde-fou et des méthodes qui auraient pu renforcer le rôle du Conseil. On m'a bombardé de bonnes paroles, mais aucune réforme n'a été introduite dans le fonctionnement du Conseil ».

1) son profil bas, sa diplomatie discrète et patiente, créative;

2) les efforts qu'il a entrepris pour réduire les dépenses de l'ONU et pour réformer l'administration de l'organisation;

3) le fait qu'il ait volé au secours de l'Afrique (la famine) et de l'Asie (les réfugiés).

LOUIS WIZNITZER
collaboration spéciale

tention de briguer un deuxième mandat mais bien celle de prendre sa retraite (en Espagne, où il a acheté une maison) lorsque son premier mandat arrivera à expiration à la fin de cette année. « Il me reste quelques années à vivre, je préfère les consacrer à la musique, à l'architecture, à l'histoire qui m'ont toujours passionné, qu'aux tracasseries administratives et aux soucis financiers qui sont devenus mon lot quotidien ».

Le départ de Perez de Cuellar pourrait provoquer une grave crise à l'ONU et achever de la discréditer, si l'on en croit nombre de diplomates en poste à New York. Et certains vont jusqu'à soupçonner certains membres de l'administration Reagan, éperonnés par la Heritage Foundation — le « Think Tank » d'extrême droite qui a juré la perte de l'ONU — d'œuvrer en faveur d'une impasse diplomatique qui aurait pour résultat de paralyser l'organisation internationale.

Perez de Cuellar reconnaît qu'il se sent frustré dans la mesure où il sait que certains problèmes que l'ONU tente de résoudre (Chypre, la Namibie, l'Afghanistan, le Cambodge) pourraient faire l'objet d'une solution négociée dans un contexte régional, mais ne le sont pas parce que les deux superpuissances considèrent que ces mêmes problèmes doivent être placés dans un contexte planétaire et vus sous l'angle de leur rivalité globale.

Écoeuré par les pressions

De même, le secrétaire général s'avoue écoeuré par les pressions exercées sur lui, dans l'ombre, par nombre de pays puissants et riches. « Certains ont pris l'habitude de chanter mes louanges et de me couvrir, personnellement, d'amabilités. Mais dans un même souffle, ils dénigrent l'ONU. J'aimerais mille fois mieux qu'ils respectent la charte de l'ONU, qu'ils coopèrent avec l'organisation et qu'ils me fassent grâce de leurs éloges ».

Perez de Cuellar ne cache pas le fait que le Conseil de sécurité le déçoit. « Ses membres

A la quasi-impotence diplomatique à laquelle les super-grands ont réduit l'ONU ces dernières années viennent s'ajouter les brimades financières. Perez de Cuellar est contraint de passer une bonne partie de son temps à tenter de combler le déficit budgétaire de l'ONU (les États-Unis ont réduit leur contribution au budget onusien de 20 p. cent pour la deuxième fois en 2 ans), à prier les États-membres de verser leurs quotes-parts (les États-Unis doivent 60 millions pour l'année passée), à effectuer des coupes sombres dans le personnel, à économiser des bouts de chandelle. « Je suis un diplomate, et pas un expert-comptable » dit-il.

Il paraît toutefois que l'immense majorité des États-membres et d'abord les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (États-Unis, URSS, Chine, France, Royaume-Uni) souhaitent que Perez de Cuellar soit reconduit dans ses fonctions pour cinq ans et qu'ils effectueront des démarches auprès de lui pour l'inciter à ne pas désertir son poste.

Un Africain?

Théoriquement, le trentehuitième étage devrait revenir, la prochaine fois, à un Africain. Mais aucun diplomate africain — du moins pour l'instant — n'aurait l'étoffe qui convient à ce poste et surtout aucun n'est en mesure de recevoir l'appui unanime du continent noir tant ses pays sont divisés en fonction de leur idéologie (marxiste ou non) et de leur langue (afrique anglophone et francophone).

D'autre part, les Américains et les Soviétiques connaissent bien Perez de Cuellar et savent qu'il n'est pas homme à ruer dans les brancards, à leur réserver des surprises désagréables, à prendre des initiatives intempestives. Un nouveau secrétaire général signifierait, pour eux, le saut dans l'inconnu.

À en croire des diplomates appartenant aux horizons politiques et géographiques les plus divers, le soutien dont bénéficie Perez de Cuellar est dû à:

Enfin, c'est lui qui, de façon personnelle, a tissé les fils des diverses négociations indirectes en cours: Afghanistan-Pakistan à Genève, Chypriotes grecs et turcs dans son propre bureau, Polisario et Maroc, par son entremise et même un début précautionneux de contacts irano-irakiens. C'est parce qu'il a su gagner la confiance, personnellement, de l'Afrique du Sud, d'Israël (pays qui ne portent pas l'ONU dans leur cœur), des Iraniens, des parties prenantes les plus diverses qu'il a réussi à nouer ces dialogues. S'il partait, ces dossiers seraient éparpillés aux quatre vents. « Tout serait à recommencer », estime l'ambassadeur d'un pays scandinave.

Pour le représentant permanent du Canada, Stephen Lewis, le départ de Perez de Cuellar « pourrait être le début de la fin de l'ONU ». Selon certaines sources, les ennemis de l'ONU tenteraient d'appliquer le scénario suivant: le veto secret d'une grande puissance au Conseil de sécurité bloquerait Perez de Cuellar, d'autres candidatures — peu crédibles — seraient soumises au vote, aucune ne passerait, la situation s'éterniserait. Pendant de longs mois, l'ONU resterait sans chef et la puissance en question désignerait l'organisation au mépris du public.

On espère, du vote des délégations d'Europe occidentale, que les gens sérieux prévaudront et que Washington ne se laissera pas tenter par la politique du pire.

« Irremplaçable »

« Perez de Cuellar est irremplaçable. Si on fait valoir le fait que sans lui les diverses négociations en cours seront avortées et qu'il n'a pas le droit, moralement, de se laver les mains des graves problèmes de la planète, il acceptera de rester », pense un diplomate français de haut rang. Mais un fonctionnaire onusien répond: « Ne vous y fiez pas ». Dans les couloirs feutrés de l'ONU, les vocations au secrétariat-général fleurissent et on aigüise bien des poignards. La succession de Perez de Cuellar est ouverte mais les « têtes les plus froides » espèrent qu'elle reviendra à... Perez de Cuellar.



Nouvelle tempête audiovisuelle en France : la privatisation d'une chaîne publique de télé

■ PARIS — Le psychodrame de la télévision française ressemble à un feuilleton inépuisable. On se dit que les gags sont usés, mais ça repart à chaque fois, sans doute avec un peu moins d'entrain. Mais il y a toujours des épisodes en réserve.

C'est comme si chaque changement de pouvoir au Québec ou au Canada provoquait des révolutions de palais à Radio-Canada, tel présentateur ou tel directeur de l'information passant à la trappe illico pour resusciter à l'élection suivante. Ou comme si chaque réorganisation interne des journaux télévisés provoquait une crise politique à la Chambre des communes.

C'est à peu près le cas en France, même si les progrès du libéralisme, la « banalisation » de la télévision, la multiplication des chaînes ont atténué la virulence des crises.

Depuis son annonce mercredi après-midi, la privatisation de la première chaîne de télévision (TF1) du service public (qui en compte trois) occupe la « UNE » de tous les médias français. Dans un climat passionnel. « Libération définitive de la tutelle de l'Etat », pour le gouvernement et ses supporters. Grandes manœuvres de

reprise en main par l'intermédiaire de groupes privés « de droite » pour les autres. On peut être assuré que le sujet restera au premier plan de l'ac-



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
à Paris

collaboration spéciale

tualité pour les semaines à venir. Avec en perspective cette menace véritablement catastrophique pour le pays: une grève générale et prolongée de l'audio-visuel qui empêcherait la retransmission du sacrosaint Mondial de football. De quoi faire descendre dans la rue les millions de sportifs en pantoufles.

Après les congédiements massifs de mai 68, la première libéralisation de 69 avec le premier ministre Chaban-Delmas (ce qui a contribué à sa chute), « l'éclatement » de l'ORTF en 74 (avec congédiements) sous Giscard, puis un nouveau grand ménage, de gauche cette fois, en mai 81, voilà donc une nouvelle bataille politique qui s'engage autour du petit écran, où pratiquement jamais une

décision de fond ou une réforme ne s'est faite sans arrière-pensées ou sanglantes accusations.

De manière générale, le problème se présentait de façon technique. La gauche et la droite sont désormais d'accord sur la coexistence d'une télé publique et d'une télé privée. La gauche avait créé avec succès une chaîne payante, « Canal Plus » (un million d'abonnés) et accordé dans des conditions désastreuses une cinquième chaîne, totalement commerciale, à l'italien Berlusconi. Une « sixième » (musicale) fait actuellement ses premiers pas. Une « septième » (culturelle et européenne) est promise pour l'année prochaine.

Après l'époque du sacrosaint « monopole » public sur l'audio-visuel, la France est de toute façon entrée dans l'ère du pluralisme et de la concurrence. La seule question en suspens: quel serait le dosage?

À gauche, on s'accrochait à une idée simple, on ne touchait pas à un cheveu des trois chaînes publiques (TFA, Antenne deux, FR 3) cette dernière ayant vocation régionale). À droite, certains avaient une religion intransigeante: privatisation générale, l'exception

unique d'une chaîne à vocation culturelle.

Depuis des semaines, les rumeurs circulaient dans le tout-Paris politique. Le fringant (et un peu vide) ministre de la Communication François Léotard, voulait privatiser Antenne deux, de loin la meilleure et la plus indépendante, le premier ministre Chirac penchait pour FR 3, la plus insignifiante. Les libéraux ne voulant garder à l'Etat que TF 1, qui n'a pas une grande réputation de créativité ni surtout d'indépendance politique.

De façon pragmatique, la privatisation d'une seule chaîne était un problème d'appréciation: le service public français fonctionne passablement bien, mais il est lourd, et plus lourd que les équivalents italiens, allemands... ou même britanniques. Alors va pour la privatisation d'une chaîne. C'est donc mercredi après-midi que le nom — surprise est sorti du chapeau: ce serait TF 1.

S'il y a eu consternation immédiate au sein des quinze mille salariés de la chaîne en question, il y a eu surtout un grand soupir de soulagement chez les professionnels de la télévision, on ne privatisait

qu'une chaîne, et la moins bonne. « Antenne deux » qui a su créer des émissions comme « Apostrophes » ou « Champs-Élysées », a toujours également su garder une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir. Alors que la « première » gardait selon les régimes qu'un perpétuel ton « gouvernemental » (de droite ou de gauche d'ailleurs). Le cas de FR 3 est reporté aux calendes grecques.

« Le gouvernement a pour l'instant réalisé un joli coup, nous disait Philippe Meyer, spécialiste de la télévision et rédacteur en chef-adjoint à « L'Express ». D'une part il sauve Antenne deux, d'autre part il privatise les pertes financières de TF 1. En même temps cela lui permet de se débarrasser sans crise de la direction « trop à gauche » de TF 1 et, éventuellement, d'accentuer sa pression sur Antenne deux, juge frondeuse ».

Car bien entendu les procès d'intention ont déjà commencé. Des deux grandes chaînes nationales Antenne deux restant la seule publique, sera-t-elle invitée à redevenir comme le disait Pompidou, « La voix de la France »? Une télé officielle?

La question ne se poserait pas si dans le nouveau secteur privé existait comme aux États-Unis la concurrence de l'information. Mais beaucoup ont de sombres pressentiments s'appellent Robert Hersant, le propriétaire du « Figaro » et du quart de la presse quotidienne française, est acheteur, il a de l'argent, un groupe de travail audiovisuel à l'oeuvre. Pour la droite, c'est plus qu'un allié, un protecteur encombrant et menaçant, qui tape déjà du poing sur la table pour obtenir la concession, et qui dispose d'une dizaine de députés au Parlement (dont Hersant et son fils), susceptibles de bloquer l'adoption de la loi. L'autre candidat est plus présentable, mais il s'agit tout de même de ce monstre de l'édition (et de l'audio-visuel) qui s'appelle Hachette. En vendant à Hersant, le gouvernement paie ses dettes électorales mais allume dans l'opinion une bombe à retardement. En vendant à Hachette, il ne calme pas vraiment ses détracteurs et se met Hersant à dos. Cruel dilemme. Pour l'instant il n'y a pas d'autre hypothèse en cours. Ce qui est déjà acquis: ce qui aurait pu être une restructuration technique de la télé est déjà et encore un dossier empoisonné.

Afrique du Sud : un pas vers la liberté

■ JOHANNESBURG — D'un coup, ce sont 34 lois limitant la liberté de mouvement de la communauté noire qui doivent disparaître. Un pas non négligeable vers l'abolition de l'apartheid, et le plus important depuis l'abrogation, l'année dernière, de la loi sur l'immortalité qui interdisait mariages et relations sexuelles entre individus de races différentes.

HERVÉ LEENHARDT
collaboration spéciale

Il s'agissait bien là d'un des aspects les plus choquants et les plus répréhensibles du système politique sud-africain. Avec la disparition des « pass » (papiers d'identité qui déterminaient le droit de séjour des Noirs en zones blanches) et la libération de tous les prisonniers détenus en vertu de ces lois, c'est un pan entier du concept du « grand apartheid » qui s'effondre. Finie l'ère où l'exode rural

était contenu de manière draconienne, où les fractions de la communauté africaine « non productive » se voyaient restreindre l'accès aux villes blanches et étaient reléguées dans leurs homelands, manquant souvent des plus élémentaires moyens de subsistance. Théoriquement, on ne devrait plus entendre ce qui était devenu un credo dans les cités noires: « La campagne nous pousse en ville pour survivre et la ville nous pousse à la campagne pour mourir ».

L'origine des *dompass*, tels qu'on les surnomme ici, remonte à 1760 lorsque les esclaves débarqués au Cap étaient obligés de porter sur eux des documents d'identité. Depuis, ils ont changé avec les siècles et les différentes dominations (britannique puis afrikaner). Ils n'ont pris leur forme actuelle qu'en 1958. Au cours des 60 dernières années, le non respect des pass-laws a valu à

quelque 18 millions de Noirs d'être emprisonnés: une arrestation toutes les trois minutes en 1985.

Outre l'aspect politique que signifiait pour le Parti national l'abolition de ces lois, la peur d'un afflux massif des Noirs vers les villes a également contribué à repousser l'échéance.

Il s'agit cependant d'une menace écartée par le Conseil du président, l'organe consultatif qui propose au gouvernement des projets de réformes et qui est à l'origine de la suppression des pass-laws.

En effet, selon ce dernier, « 40 p. cent des Noirs vivent d'ores et déjà en zones urbaines, dans les quatre principaux centres du pays. Et selon les prévisions, l'abolition de l'« influx control », qui limite l'accès des Noirs aux villes, sera accompagné d'une large décentralisation afin de créer des emplois dans les homelands et dans les grandes métropoles.

Des prédictions particulièrement optimistes lorsque l'on connaît l'attitude des entreprises à cet égard...

Pour John Ken-Berman, directeur de l'Institut des relations raciales, qui étudie de très près tous les aspects de l'apartheid, « il serait injuste de qualifier l'abrogation de ces lois de changement cosmétique ». Il mettait pourtant en garde les autorités en ajoutant: « Il faut cependant espérer que l'on ne prévoiera pas d'autres mesures de contrôle qui remplaceraient dans la pratique l'ancienne législation ». Une pointe de scepticisme qui transparait également dans les paroles de nombreux observateurs. Si le Front démocratique uni, (UDF), le principal mouvement d'opposition légale dans le pays, refuse de créditer le gouvernement pour le geste qu'il vient de faire, d'autres analystes moins engagés ne cachent pas non plus leurs doutes.

On craint surtout ici que par le biais d'une variété de textes législatifs toujours en vigueur, comme la loi anti-squatters par exemple, le nombre des Noirs qui pourront élever domicile en ville ne continue d'être contingenté par les autorités.

Une manière, selon certains, de remplacer l'apartheid proprement dit par une forme d'apartheid économique. Si c'était le cas, seuls ceux qui bénéficieraient d'un travail et d'un logement, une minorité, pourraient venir s'installer en zone urbaine.

Pretoria rejette en bloc ces accusations tout en rappelant qu'il est favorable à une « urbanisation ordonnée », projet actuellement soumis aux parlementaires du Cap.

Il n'en reste pas moins que l'actuel gouvernement essaie de se démarquer d'une image qui lui colle à la peau, caractérisée par l'intolérance et l'enté-

tement. Notamment en tentant d'expliquer sa politique à l'étranger.

Face au risque de se voir imposer des sanctions par l'Occident, qui auraient des retombées catastrophiques sur une économie déjà affaiblie par la crise, le Parti national veut réformer l'apartheid. Va-t-il pour autant dans la voie de l'éradication même du système? De nombreux doutes subsistent, comme l'explique le *Business Day*, quotidien d'affaires sud-africain: « La crédibilité du gouvernement a disparu. Nous avons essayé trop de déceptions, trop de mensonges, trop d'euphémismes, trop de propagande... Nous avons appris à nous méfier ».

Pourtant, en montant les enchères et en multipliant ses revendications, l'opposition noire prouve par là même que la situation évolue en Afrique du Sud.

NOTRE PLUS GRANDE VENTE
AUX PLUS BAS PRIX DE LA SAISON

Jour de la Saie

SE POURSUIT
LUNDI ET MARDI PROCHAIN

25% DE RABAIS

Toutes nos montres Pulsar sont à prix de solde.

Vous aurez de tout pour tous les goûts. Profitez de l'occasion pour en acheter une pour la Fête de papa.
Ord. 59.50 à 270.00
Montres, rayon 231. **44⁶³ à 202⁵⁰ ch.**

50% DE RABAIS

Oreillers Quattro exclusive à la Baie.

Des nuits super moelleuses à un prix très reposant.

Standard. Ord. 24.00, **11⁹⁹ ch.**

Queen. Ord. 30.00, **14⁹⁹ ch.**

Literie, rayon 601.

19⁹⁹ ch.

Blouses en tissu froissé pour dames.

Offertes en teintes et motifs divers, dont à rayures et à carreaux. Tailles 8 à 18. Vous ferez sensation!
Ord. \$25.

Blouses pour dames, rayon 132.

4⁹⁹ ch.

Jolis ensembles pour bébé.

Ensembles de bain et shorts qui tiendront bébé au frais tout l'été. Modèles attrayants pour garçons et filles. Tailles 12, 18 et 24 mois.

Baymart, vêtements pour enfants, rayon 877.

10% DE RABAIS

Tous les fours à micro-ondes Beaumark^{md} à prix ordinaire.

Ne manquez pas cette occasion de réaliser votre rêve. Modèles compacts, prix ord. à partir de 329.98. Modèles pleine grandeur, prix ord. à partir de **499⁹⁸**

Appareils électroménagers, rayon 627.

25% DE RABAIS

Planche à roulettes en bois.

Laminage 7 épaisseurs, roues de polyuréthane, surface antidérapante. 25 sur 76 cm. Ord. 79.99, **59⁹⁹ ch.**

Articles de sport, rayon 742.

28% DE RABAIS

Pantalons Bayclub pour hommes.

Ces pantalons tout aller plairont à l'homme actif. D'entretien facile, ils sont offerts en 2 modèles dans un vaste choix de couleurs. Tailles 30 à 40. Ord. 35.00, **24⁹⁹ ch**

Pantalons pour hommes, rayon 314.

44% DE RABAIS

Service de vaisselle 20 pièces.

Quatre modèles au choix. Idéal pour tous les jours ou le chalet. Ord. 44.98, **24⁹⁹ le service**

Vaisselle, rayon 637.

25% DE RABAIS

Shorts de bain Baysport pour hommes.

Vous vous félicitez de votre bon achat! Composition 52% coton et 48% nylon. Avec doublure. Taille élastique avec cordon. Couleurs de saison. P.M.G. Ord. 20.00, **14⁹⁹ ch.**

Articles de sport, rayon 740.

15⁹⁹ ch.

Chemises tout confort de marque renommée.

À assortir à votre pantalon préféré pour un été haut en couleur. Modèles et couleurs variés. Ord. 19⁹⁹ à 24⁰⁰

Chemises pour hommes, rayon 350.

33 1/3% DE RABAIS

Chandails en tricot de fantaisie pour dames.

Venez voir nos 10 teintes estivales vibrantes! P.M.G.TG. Tout en fraîcheur. Ord. 38.00 à 45.00, **24⁹⁹ à 29⁹⁹ ch.**

Chandails pour dames, rayon 147.

30⁰⁰ DE RABAIS

Tondeuse électrique Power Plus Duramark.

Coupe de 45 cm. Robuste moteur de 8 ampères. Interrupteur offrant 20% de surpuissance. Réglage à 7 hauteurs. N° DE300. Ord. 199.99, **169⁹⁹ ch.**

Quincaillerie, rayon 781.

Achats en magasin seulement. En vigueur jusqu'au 20 mai.

C'est ouvert lundi, fête de Dollard!

la Baie